



Réf dossier : 10635  
N° ordre de passage : 12  
N° annuel : C2024\_0779

**DÉLIBÉRATION**  
**RÉUNION DU CONSEIL DU 16 DÉCEMBRE 2024**

**Assurer une gestion performante des ressources de la Métropole - Finances et fiscalité - -  
Budget Primitif - Exercice 2025 : adoption**

Le Quorum constaté,

Le Conseil métropolitain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Métropole,

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu le 12 novembre 2024,

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la régie publique de l'énergie calorifique en date du 10 décembre 2024,

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation des régies publiques de l'Eau et de l'Assainissement en date du 11 décembre 2024,

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la régie Rouen Normandie Création en date du 5 décembre 2024,

Vu la communication du projet de budget et des rapports correspondants aux membres du Conseil par envoi du 3 décembre 2024,

Vu la présentation de cette délibération en commission n° 1 lors de sa réunion du 4 décembre 2024,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Nicolas ROULY, Vice-Président,

Après en avoir délibéré,

**Considérant :**

- le programme de travaux de la Régie Eau et de la Régie Assainissement de la Métropole Rouen Normandie,

- qu'il convient d'adopter le Budget Primitif 2025 de la Métropole Rouen Normandie, figurant dans les documents joints, qui s'inscrit dans les perspectives tracées lors du Débat d'Orientations Budgétaires,

- qu'en application de l'article L 5217-10-6 du CGCT, le Conseil de la Métropole peut autoriser le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

Il est procédé au vote à 21h17.

**Décide (Contre : 25 voix, Abstention : 4 voix, Pour : 95 voix.**

**8 élus présents et représentés du groupe Métropole Avenir précisent que leur désaccord ne porte que sur le Budget Principal et le Budget annexe des déchets ménagers) :**

- d'autoriser le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

- d'accorder une participation financière à la régie d'exploitation de la Scène des Musiques Actuelles d'un montant de 1 402 327 € pour permettre son fonctionnement. Cette participation sera versée en fonction des besoins de trésorerie de la régie,

- d'accorder une participation financière (en fonctionnement) d'un montant de 1 380 710 € à la régie Rouen Normandie Création. Cette participation sera versée en fonction des besoins de trésorerie de la régie,

- d'accorder une participation financière d'un montant de 1 500 000 € à la régie Rouen Normandie Sites et Monuments. Cette participation sera versée en fonction des besoins de trésorerie de la régie,

- d'accorder une participation financière d'un montant de 1 901 400 € à la régie des équipements sportifs. Cette participation sera versée en fonction des besoins de trésorerie de la régie,

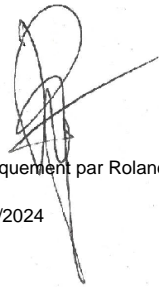
et

- de voter et d'adopter, chapitre par chapitre, le budget 2025 de la Métropole Rouen Normandie dans les tableaux joints en annexes.

Fait à ROUEN les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE



Document signé électroniquement par Roland MARUT  
Le Secrétaire de séance  
Date de signature : 18/12/2024

LE PRÉSIDENT



Document signé électroniquement par Nicolas MAYER-ROSSIGNOL  
Le Président de la Métropole Rouen Normandie  
Date de signature : 18/12/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

## **RÉUNION DU CONSEIL DU 16 DÉCEMBRE 2024 À 18H00**

### **Sur convocation des 6 et 10 décembre 2024**

#### **Etaient présents :**

M. AMICE (Saint-Pierre-de-Manneville) jusqu'à 23h11, M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay), M. BARON (Freneuse) à partir de 18h48, M. BARRE (Oissel), M. BEREGOVOY (Rouen) jusqu'à 23h15, M. BIGOT (Petit-Couronne), Mme BIVILLE (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme BONA (Ymare), M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf) jusqu'à 23h30, Mme BOTTE (Oissel), Mme BOUCQUIAUX (Saint-Léger-du-Bourg-Denis), Mme BOURGAIS (Saint-Martin-de-Boscherville), M. BREUGNOT (Gouy), M. BUREL (Canteleu), M. CAILLOT (Elbeuf), Mme CARON Marine (Rouen), Mme CERCEL (Tourville-la-Rivière), Mme CHABERT-DUKEN (Mont-Saint-Aignan), Mme COGNETTA (Sotteville-lès-Rouen) jusqu'à 22h51, M. COUPARD LA DROITTE (Rouen) à partir de 18h21 et jusqu'à 23h00, M. DEBREY (Fontaine-sous-Préaux), M. DEHAIL (Saint-Aubin-Celloville), M. DELALANDRE Julien (Jumièges), M. DELAPORTE (Val-de-la-Haye), M. DELAUNAY (Saint-Jacques-sur-Darnétal), Mme DELOIGNON (Déville-lès-Rouen), Mme DEL SOLE (Yainville), M. DEMAZURE (La Neuville-Chant-d'Oisel) à partir de 18h39, Mme DIALLO (Grand-Quevilly) jusqu'à 23h03, Mme DUTARTE (Rouen), Mme EL KHILI (Rouen), M. EZABORI (Grand-Quevilly) à partir de 18h16 et jusqu'à 23h03, Mme FERON (Grand-Quevilly), Mme FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan), M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen), Mme GOUJON (Petit-Quevilly), M. GRELAUD (Bonsecours) jusqu'à 21h32, M. GRISEL (Boos), Mme GROULT (Darnétal), M. GUILBERT (Franqueville-Saint-Pierre), M. HIS (Saint-Paër) jusqu'à 22h50, M. JAOUEN (La Londe) à partir de 18h37 et jusqu'à 23h29, M. JOUENNE (Sahurs), Mme LABAYE (Rouen), M. LABBE (Rouen), M. LAMIRAY (Maromme), Mme LAMOTTE (Sainte-Marguerite-sur-Duclair), M. LANGLOIS (Amfreville-la-Mivoie), M. LARCHEVEQUE (Yville-sur-Seine), M. LE COUSIN (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LECOUTEUX (Belbeuf), M. LEFEBVRE (Anneville-Ambourville) à partir de 18h22, M. LE GOFF (Moulineaux), Mme LESAGE (Grand-Couronne), Mme LESCONNEX (Rouen), M. LESIEUR (Sotteville-lès-Rouen), Mme MABILLE (Bois-Guillaume), Mme MALLEVILLE (Rouen) à partir de 19h01 et jusqu'à 22h50, Mme MAMERI (Rouen), Mme MANSOURI (Rouen), M. MARCHANI (Rouen), M. MARCHE (Cléon), M. MARTOT (Rouen) à partir de 18h30, M. MARUT (Grand-Quevilly), M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf) jusqu'à 23h01, M. MAUGER (Saint-Pierre-de-Varengeville), M. MAYER-ROSSIGNOL (Rouen), M. MENG (La Bouille), M. MERABET (Elbeuf), M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val) à partir de 18h45, Mme MEYER (Caudebec-lès-Elbeuf) à partir de 18h20, Mme MEZRAR (Saint-Pierre-lès-Elbeuf), M. de MONCHALIN (Rouen), M. MOREAU (Rouen), Mme MULOT (Notre-Dame-de-Bondeville), M. NAIZET (Rouen), Mme NICQ-CROIZAT (Mont-Saint-Aignan), M. OBIN (Petit-Quevilly), Mme PANE (Sotteville-lès-Rouen), M. PELTIER (Isneauville), M. PEREZ (Bois-Guillaume) jusqu'à 22h35, M. PETIT (Quevillon) jusqu'à 22h52, M. PONTY (Berville-sur-Seine) jusqu'à 20h59, M. RAOULT (Grand-Couronne), Mme RAVACHE (Saint-Etienne-du-

Rouvray), Mme RENOU (Sotteville-lès-Rouen), M. RIGAUD (Petit-Quevilly), Mme RODRIGUEZ (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. ROULY (Grand-Quevilly), M. ROYER (Hénouville), Mme SANTO (Roncherolles-sur-le-Vivier), Mme SLIMANI (Rouen) à partir de 19h27 et jusqu'à 22h23, M. SOW (Rouen) à partir de 19h39, M. PRIMONT (Rouen), Mme THIBAUDEAU (Epinay-sur-Duclair), M. TIMMERMAN (Sotteville-lès-Rouen), Mme TOCQUEVILLE (Maromme), M. VENNIN (Le Mesnil-Esnard), M. VERNIER (Sotteville-lès-Rouen), M. VEZIER (Le Mesnil-sous-Jumièges), M. VION (Mont-Saint-Aignan)

M. RIVALAN supplée Mme BOURGET (Houpeville)  
Mme BERTHEOL supplée M. MERLIN (Saint-Martin-du-Vivier)  
M. MIRIANON supplée Mme ROSSIGNOL (Montmain)

**Etaient représentés conformément aux dispositions de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

M. AMICE (Saint-Pierre-de-Manneville) pouvoir à Mme BOURGAIS à partir de 23h11, Mme ARGENTIN (Rouen) pouvoir à Mme CERCEL, Mme BERNAY (Malaunay) pouvoir à M. ROULY, M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf) pouvoir à Mme Marine CARON à partir de 23h30, Mme BOULANGER (Canteleu) pouvoir à M. BUREL, M. CALLAIS (Le Trait) pouvoir à Mme LAMOTTE, Mme CARON Marie (Canteleu) pouvoir à Mme NICQ-CROIZAT, Mme DE CINTRE (Rouen) pouvoir à Mme LABAYE, M. DELALANDRE Jean (Duclair) pouvoir à M. LECOUTEUX, M. DEMAZURE (La Neuville-Chant-d'Oisel) pouvoir à Mme FLAVIGNY jusqu'à 18h39, Mme DIALLO (Grand-Quevilly) pouvoir à M. MARUT à partir de 23h03, M. DUCHESNE (Orival) pouvoir à M. BARON à partir de 18h48, M. DUFLOS (Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen) pouvoir à Mme BONA, M. EZABORI (Grand-Quevilly) pouvoir à Mme FERON jusqu'à 18h16 et à partir de 23h03, M. GRELAUD (Bonsecours) pouvoir à M. BONNATERRE à partir de 21h32 et jusqu'à 23h30, M. GRENIER (Le Houllme) pouvoir à Mme RAVACHE, Mme HEROUIN LEAUTEY (Rouen) pouvoir à Mme DUTARTE, M. HUE (Quévreville-la-Poterie) pouvoir à M. GUILBERT, M. LECERF (Darnétal) pouvoir à Mme GROULT, Mme MALLEVILLE (Rouen) pouvoir à M. NAIZET jusqu'à 19h01 et à partir de 22h50, M. MARTOT (Rouen) pouvoir à M. MOREAU jusqu'à 18h30, M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val) pouvoir à M. VION jusqu'à 18h45, Mme MOTTE (Petit-Quevilly) pouvoir à Mme MULOT, M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray) pouvoir à M. BARRE, M. PEREZ (Bois-Guillaume) pouvoir à M. DEHAIL à partir de 22h35, M. PETIT (Quevillon) pouvoir à M. MENG à partir de 22h52, M. PONTY (Berville-sur-Seine) pouvoir à M. LEFEBVRE à partir de 20h59, M. ROUSSEAU (Bardouville) pouvoir à M. PONTY jusqu'à 20h59 et pouvoir à M. DEBREY à partir de 20h59, M. ROUSSEL (Hautot-sur-Seine) pouvoir à Mme TOCQUEVILLE, Mme SERAIT (Elbeuf) pouvoir à Mme RODRIGUEZ, Mme SLIMANI (Rouen) pouvoir à Mme BIVILLE jusqu'à 19h27 et à partir de 22h23, M. SORET (Rouen) pouvoir à M. MARCHANI, M. SOW (Rouen) pouvoir à M. de MONTCHALIN jusqu'à 19h39, M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray) pouvoir à M. LE COUSIN

**Etaient absents :**

M. BARON (Freneuse) jusqu'à 18h48

M. BEREGOVOY (Rouen) à partir de 23h15  
Mme COGNETTA (Sotteville-lès-Rouen) à partir de 22h51  
M. COUPARD LA DROITTE (Rouen) jusqu'à 18h21 et à partir de 23h00  
M. DUCHESNE (Orival) début de la représentation à 18h48  
M. GRELAUD (Bonsecours) fin de la représentation à 23h30  
M. HIS (Saint-Paër) à partir de 22h50  
M. HOUBRON (Bihorel)  
M. JAOUEN (La Londe) jusqu'à 18h37 et à partir de 23h29  
M. LEFEBVRE (Anneville-Ambourville) jusqu'à 18h22  
M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf) à partir de 23h01  
Mme MEYER (Caudebec-lès-Elbeuf) jusqu'à 18h20

**METROPOLE ROUEN NORMANDIE**  
**BUDGET PRIMITIF 2025**

**BUDGET PRINCIPAL**

**Section d'Investissement**  
**Dépenses**

	<b>Chapitre</b>	<b>Budget Primitif 2025</b>
	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (INV	224 500,00
	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	3 718 500,00
	10 DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	2 000,00
	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	200 000,00
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	26 435 408,00
	20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	12 884 443,00
	204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	53 742 550,00
	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	100 133 986,00
	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	60 316 589,00
	26 PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	
	27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 057 500,00
<b>Total</b>	<b>Total Dépenses</b>	<b>259 715 476,00</b>

**Section d'Investissement**  
**Recettes**

	<b>Chapitre</b>	<b>Budget Primitif 2025</b>
	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	603 601,00
	024 PRODUIT DES CESSIONS	2 017 970,00
	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (INV	30 634 160,00
	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	3 718 500,00
	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	27 732 910,00
	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	29 809 932,00
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	160 575 403,00
	204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	
	27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4 623 000,00
<b>Total</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>259 715 476,00</b>

**METROPOLE ROUEN NORMANDIE**  
**BUDGET PRIMITIF 2025****BUDGET PRINCIPAL****Section de Fonctionnement**  
**Dépenses**

	<b>Chapitre</b>	<b>Budget Primitif 2025</b>
	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	61 986 022,00
	012 CHARGES DE PERSONNEL	71 823 227,00
	014 ATTENUATION DE PRODUITS	98 953 502,00
	023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	603 601,00
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (FON	30 634 160,00
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	89 876 926,00
	6586 FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES ELUS	120 000,00
	66 FRAIS FINANCIERS	9 792 440,00
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 000,00
	68 DOTATIONS AUX PROVISIONS	102 000,00
Total	Total Dépenses	363 911 878,00

**Section de Fonctionnement**  
**Recettes**

	<b>Chapitre</b>	<b>Budget Primitif 2025</b>
	013 ATTENUATION DE CHARGES	131 750,00
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (FON	224 500,00
	70 VENTES PROD.FABRIQUES,PRESTATIONS SERV,MARCHANDISE	16 950 127,00
	73 IMPOTS ET TAXES	150 088 435,00
	731 IMPOSITIONS DIRECTES	73 361 223,00
	74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	110 836 909,00
	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	12 303 934,00
	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	15 000,00
Total	Total Recettes	363 911 878,00



**METROPOLE ROUEN NORMANDIE**  
**BUDGET PRIMITIF 2025****BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS****Section d'Investissement**  
**Dépenses**

	<b>Chapitre</b>	<b>Budget Primitif 2025</b>
	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (INV	7 842 000,00
	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	13 253 334,00
	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	20 575 000,00
	20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	522 000,00
	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	38 995 000,00
	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	32 914 000,00
	27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
<b>Total</b>	<b>Total Dépenses</b>	<b>114 101 334,00</b>

**Section d'Investissement**  
**Recettes**

	<b>Chapitre</b>	<b>Budget Primitif 2025</b>
	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	8 601 362,00
	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (INV	15 333 950,00
	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	13 253 334,00
	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	39 400,00
	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	6 000 000,00
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	51 521 954,00
	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	
	27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	19 351 334,00
<b>Total</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>114 101 334,00</b>

**METROPOLE ROUEN NORMANDIE**  
**BUDGET PRIMITIF 2025****BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS****Section de Fonctionnement****Dépenses**

	<b>Chapitre</b>	<b>Budget Primitif 2025</b>
	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	18 038 997,00
	012 CHARGES DE PERSONNEL	2 896 089,00
	014 ATTENUATION DE PRODUITS	130 000,00
	023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	8 601 362,00
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (FON	15 333 950,00
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	116 239 000,00
	66 FRAIS FINANCIERS	4 880 150,00
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	278 000,00
	68 DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATION	6 800,00
<b>Total</b>	<b>Total Dépenses</b>	<b>166 404 348,00</b>

**Section de Fonctionnement****Recettes**

	<b>Chapitre</b>	<b>Budget Primitif 2025</b>
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (FON	7 842 000,00
	70 VENTES PROD.FABRIQUES,PRESTATIONS SERV,MARCHANDISE	205 000,00
	73 IMPOTS ET TAXES	123 600 000,00
	74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	32 735 683,00
	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	750 005,00
	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 271 660,00
<b>Total</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>166 404 348,00</b>

**METROPOLE ROUEN NORMANDIE**  
**BUDGET PRIMITIF 2025****BUDGET ANNEXE DES DECHETS MENAGERS****Section d'Investissement**  
**Dépenses**

	<b>Chapitre</b>	<b>Budget Primitif 2025</b>
	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (INV	591 300,00
	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	
	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	5 000,00
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	
	20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	425 200,00
	204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	165 000,00
	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 786 992,00
	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	1 199 060,00
<b>Total</b>	<b>Total Dépenses</b>	<b>14 172 552,00</b>

**Section d'Investissement**  
**Recettes**

	<b>Chapitre</b>	<b>Budget Primitif 2025</b>
	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	925 683,00
	024 PRODUIT DES CESSIONS	20 000,00
	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (INV	6 082 556,00
	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 637 560,00
	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	838 900,00
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 667 853,00
<b>Total</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>14 172 552,00</b>

## METROPOLE ROUEN NORMANDIE BUDGET PRIMITIF 2025

### BUDGET ANNEXE DES DECHETS MENAGERS

#### Section de Fonctionnement Dépenses

	Chapitre	Budget Primitif 2025
	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	47 288 420,00
	012 CHARGES DE PERSONNEL	13 961 202,00
	023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	925 683,00
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (FON	6 082 556,00
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	27 405,00
	66 FRAIS FINANCIERS	
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000,00
	68 DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATION	19 100,00
Total	Total Dépenses	68 314 366,00

#### Section de Fonctionnement Recettes

	Chapitre	Budget Primitif 2025
	013 ATTENUATION DE CHARGES	5 000,00
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (FON	591 300,00
	70 VENTES PROD.FABRIQUES,PRESTATIONS SERV,MARCHANDISE	3 826 000,00
	731 IMPOSITIONS DIRECTES	58 303 937,00
	74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	5 342 425,00
	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	245 704,00
Total	Total Recettes	68 314 366,00

**METROPOLE ROUEN NORMANDIE**  
**BUDGET PRIMITIF 2025****CONSOLIDATION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES****Section d'Investissement**  
**Dépenses**

<b>Total</b>	<b>Total Dépenses</b>	<b>387 989 362,00</b>
--------------	-----------------------	-----------------------

**Section d'Investissement**  
**Recettes**

<b>Total</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>387 989 362,00</b>
--------------	-----------------------	-----------------------

**Section de Fonctionnement**  
**Dépenses**

<b>Total</b>	<b>Total Dépenses</b>	<b>598 630 592,00</b>
--------------	-----------------------	-----------------------

**Section de Fonctionnement**  
**Recettes**

<b>Total</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>598 630 592,00</b>
--------------	-----------------------	-----------------------

**METROPOLE ROUEN NORMANDIE**  
**BUDGET PRIMITIF 2025****BUDGET DE LA REGIE PUBLIQUE DE L'EAU****Section d'Investissement**  
**Dépenses**

	<b>Chapitre</b>	<b>Budget Primitif 2025</b>
	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (INV	532 100,00
	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 575 600,00
	20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 621 555,00
	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 992 100,00
	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	23 569 600,00
	27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 500,00
<b>Total</b>	<b>Total Dépenses</b>	<b>34 292 455,00</b>

**Section d'Investissement**  
**Recettes**

	<b>Chapitre</b>	<b>Budget Primitif 2025</b>
	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	8 331 554,00
	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (INV	8 179 950,00
	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 000 000,00
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	16 779 451,00
	27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 500,00
<b>Total</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>34 292 455,00</b>

**METROPOLE ROUEN NORMANDIE**  
**BUDGET PRIMITIF 2025****BUDGET DE LA REGIE PUBLIQUE DE L'EAU****Section de Fonctionnement**  
**Dépenses**

	<b>Chapitre</b>	<b>Budget Primitif 2025</b>
	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	46 274 179,00
	012 CHARGES DE PERSONNEL	12 874 704,00
	014 ATTENUATION DE PRODUITS	10 907 000,00
	023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	8 331 554,00
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (FON	8 179 950,00
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	177 326,00
	66 FRAIS FINANCIERS	761 790,00
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 317 756,00
	68 DOTATIONS AUX COMPTES D'AMORTISSEMENT	500 000,00
Total	Total Dépenses	92 324 259,00

**Section de Fonctionnement**  
**Recettes**

	<b>Chapitre</b>	<b>Budget Primitif 2025</b>
	013 ATTENUATION DE CHARGES	120 000,00
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (FON	532 100,00
	70 VENTES PROD.FABRIQUES,PRESTATIONS SERV,MARCHANDISE	90 406 720,00
	74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	434 434,00
	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	140 005,00
	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	691 000,00
	78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	
Total	Total Recettes	92 324 259,00

**METROPOLE ROUEN NORMANDIE**  
**BUDGET PRIMITIF 2025****BUDGET DE LA REGIE PUBLIQUE DE L'ASSAINISSEMENT****Section d'Investissement**  
**Dépenses**

	<b>Chapitre</b>	<b>Budget Primitif 2025</b>
	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (INV	2 600 500,00
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 867 400,00
	20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 493 543,00
	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 363 750,00
	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	10 647 500,00
Total	Total Dépenses	22 972 693,00

**Section d'Investissement**  
**Recettes**

	<b>Chapitre</b>	<b>Budget Primitif 2025</b>
	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	371 475,00
	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (INV	12 684 300,00
	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	315 000,00
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	9 601 918,00
Total	Total Recettes	22 972 693,00



**METROPOLE ROUEN NORMANDIE**  
**BUDGET PRIMITIF 2025****BUDGET DE LA REGIE PUBLIQUE DE L'ASSAINISSEMENT****Section de Fonctionnement**  
**Dépenses**

	<b>Chapitre</b>	<b>Budget Primitif 2025</b>
	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	22 425 274,00
	012 CHARGES DE PERSONNEL	7 809 822,00
	014 ATTENUATION DE PRODUITS	630 000,00
	023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	371 475,00
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (FON	12 684 300,00
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	425 010,00
	66 FRAIS FINANCIERS	105 290,00
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 175 500,00
	68 DOTATIONS AUX COMPTES D'AMORTISSEMENT	400 000,00
Total	Total Dépenses	47 026 671,00

**Section de Fonctionnement**  
**Recettes**

	<b>Chapitre</b>	<b>Budget Primitif 2025</b>
	013 ATTENUATION DE CHARGES	30 000,00
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (FON	2 600 500,00
	70 VENTES PROD.FABRIQUES,PRESTATIONS SERV,MARCHANDISE	44 089 866,00
	74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	
	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	293 305,00
	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	13 000,00
Total	Total Recettes	47 026 671,00

**METROPOLE ROUEN NORMANDIE**  
**BUDGET PRIMITIF 2025****BUDGET DE LA REGIE ROUEN NORMANDIE CREATION****Section d'Investissement**  
**Dépenses**

	<b>Chapitre</b>	<b>Budget Primitif 2025</b>
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	20 000,00
	20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	31 920,00
	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	652 799,00
<b>Total</b>	<b>Total Dépenses</b>	<b>704 719,00</b>

**Section d'Investissement**  
**Recettes**

	<b>Chapitre</b>	<b>Budget Primitif 2025</b>
	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	485 669,00
	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (INV	199 050,00
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	20 000,00
<b>Total</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>704 719,00</b>

**METROPOLE ROUEN NORMANDIE**  
**BUDGET PRIMITIF 2025****BUDGET DE LA REGIE ROUEN NORMANDIE CREATION****Section de Fonctionnement****Dépenses**

	<b>Chapitre</b>	<b>Budget Primitif 2025</b>
	023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	485 669,00
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (FON	199 050,00
	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 847 691,00
	012 CHARGES DE PERSONNEL	664 905,00
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	15 505,00
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 000,00
	68 DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATION	35 000,00
<b>Total</b>	<b>Total Dépenses</b>	<b>3 255 820,00</b>

**Section de Fonctionnement****Recettes**

	<b>Chapitre</b>	<b>Budget Primitif 2025</b>
	013 ATTENUATIONS DE CHARGES	1 000,00
	70 VENTES PROD.FABRIQUES,PRESTATIONS SERV,MARCHANDISE	15 000,00
	74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 380 710,00
	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 859 110,00
<b>Total</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>3 255 820,00</b>

**METROPOLE ROUEN NORMANDIE**  
**BUDGET PRIMITIF 2025****BUDGET DE LA REGIE PUBLIQUE DE L'ENERGIE CALORIFIQUE****Section d'Investissement**  
**Dépenses**

	<b>Chapitre</b>	<b>Budget Primitif 2025</b>
	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	86 200,00
	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	875 000,00
	20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	225 000,00
	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 000,00
	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	6 247 500,00
Total	Total Dépenses	7 443 700,00

**Section d'Investissement**  
**Recettes**

	<b>Chapitre</b>	<b>Budget Primitif 2025</b>
	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	852 397,00
	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (INV	826 150,00
	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	180 113,00
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	5 585 040,00
Total	Total Recettes	7 443 700,00

**METROPOLE ROUEN NORMANDIE**  
**BUDGET PRIMITIF 2025****BUDGET DE LA REGIE PUBLIQUE DE L'ENERGIE CALORIFIQUE****Section de Fonctionnement****Dépenses**

	<b>Chapitre</b>	<b>Budget Primitif 2025</b>
	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 339 698,00
	012 CHARGES DE PERSONNEL	400 000,00
	023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	852 397,00
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (FON	826 150,00
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	
	66 FRAIS FINANCIERS	336 955,00
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 000,00
	68 DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	12 000,00
	69 IMPOT SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES	50 000,00
Total	Total Dépenses	7 832 200,00

**Section de Fonctionnement****Recettes**

	<b>Chapitre</b>	<b>Budget Primitif 2025</b>
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	86 200,00
	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	7 746 000,00
Total	Total Recettes	7 832 200,00

# Budget Primitif 2025 (BP) de la Métropole Rouennaise Normandie

## Note de présentation

Comme présenté lors du débat d'orientation budgétaire lors du Conseil du 12 novembre dernier, la situation financière des collectivités locales et EPCI est lourdement pénalisée. Compte tenu de ce PLF, il est nécessaire de remodeler les hypothèses de travail et le cadre budgétaire 2025. En effet le budget primitif 2025 de la Métropole intègrera – malgré les incertitudes de la discussion parlementaire- les éléments présentés dans le projet de Loi de Finances par souci de précaution et de responsabilité. Les mesures annoncées par le Gouvernement engendrent un impact négatif sur la CAF brute prévisionnelle de 19,7 M€ à travers des baisses de recettes (TVA, compensations de l'Etat, dotations et prélèvements : - 18,2 M€) et des augmentations de dépenses (hausse de la CNRACL : + 1,5 M€). La diminution des recettes d'investissement (FCTVA, Fonds Vert, baisse des subventions de plusieurs de nos partenaires) et la nécessité de maîtriser l'encours de la dette nous engage également à limiter la progression de nos investissements, alors même que nous sommes en pleine réalisation des engagements du mandat, dont le caractère cyclique a été renforcé par les deux années de COVID. Nous veillerons toutefois à maintenir leur montée en puissance grâce à une bonne maîtrise de nos dépenses de fonctionnement. Pour information l'annexe 2 présente l'impact des mesures du PLF constaté lors de la préparation de ce budget. Heureusement, les finances de la métropole sont saines et bien gérées, ce qui permet de maîtriser les choix en matière politiques publiques, d'investissement et de fiscalités. Les 2 pages suivantes rappellent les ratios réellement constatés au CFU 2023.

### CFU 2023 BUDGETS PRINCIPAL / TRANSPORTS /DECHETS MENAGERS

	CFU 2023
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)	551 940 448,83
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)	480 887 641,39
CAF Brute (c=a - b)	71 052 807,44
Remboursement emprunts) (d) (hors refinancement)	39 298 798,69
CAF Nette (e= c-d)	31 754 008,75
Dépenses Investissement (hors dette) (f)*	209 869 287,36
Recettes Investissement (hors dette) (g)*	60 389 906,33
Avance SOMETRAR (g')	5 336 000,00
Mobilisation d'emprunts (m)	117 000 000,00

\* Dont ZAE

EVOLUTION DE LA DETTE (hors reports et trésorerie)	
Encours au 31/12/2023 (k)	391 864 894,81
Amortissement du capital 2024 (l)	41 337 798,69
Encours au 31/12/2024 (i=k-l+m)	467 527 096,12
Encours dette/ CAF brute (j = i/c)	6,58

## CFU TOUS BUDGETS CONFONDUS

	CFU 2023
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)	698 509 261,73
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)	591 564 452,89
CAF Brute (c=a - b)	106 944 808,84
Remboursement emprunts (d) (hors refinancement)	
CAF Nette (e= c-d)	46 676 184,56
Dépenses Investissement (hors dette) (f)**	250 969 262,90
Recettes Investissement (hors dette) (g)**	63 598 734,40
Avance SOMETRAR (g')	5 336 000,00
Mobilisations réelles d'emprunts (m)	119 500 000,00

\*\* Dont ZAE

EVOLUTION DE LA DETTE (hors reports et trésorerie)	
<i>Total au 31/12/2023(k)</i>	<i>455 755 992,84</i>
Amortissement du capital 2024 (l)	48 715 184,56
En -cours au 31/12/2024 (i = k-l+m)	526 540 808,28
En -cours dette/ CAF brute (j = i/c)	4,92

Compte tenu de l'ampleur des mesures annoncées dans le PLF et de leur quasi-immédiateté en pleine procédure budgétaire, dans ce contexte à la fois lourd financièrement et indécis, il est proposé :

- Des mesures immédiates d'économies ou le décalage de quelques projets ; d'autres mesures devront peut-être être prises dans un second temps en fonction des décisions nationales définitives ;
- Des mesures d'attente comme le report de décisions sur l'offre de transport de la rentrée 2025 et le tarif transport pour le public ;
- Une légère dégradation au BP de nos ratios, dans l'attente de DM lorsque la visibilité sera plus forte.

Dans ce contexte très difficile, il est proposé de ne pas pénaliser les politiques de solidarité envers les plus démunis, les politiques de transition sociale écologique et les politiques de soutien à l'ensemble des communes qui composent le territoire métropolitain.

Il est également fait le choix de ne pas proposer de progression de la fiscalité, pourtant plus faible que celle de la plupart des Métropoles de France (taux nettement inférieurs à la

moyenne des Métropoles, pas de fiscalité sur le foncier bâti, 8ème taux de TEOM.

La nécessité de conserver une capacité d'autofinancement suffisante aura bien entendu un impact sur ses budgets de fonctionnement, ses ressources et moyens qui devront rester contenus, avec un effort constant tout au long de l'année 2025.

En fonctionnement, outre un cadrage à la baisse des dépenses de fonctionnement et les dispositions liées aux transports, les crédits concernant le covoiturage Ecov seront supprimés. Il n'y a aura pas à ce stade d'extension pour le projet Lovelo, et la participation du budget principal au budget de l'assainissement sera ajustée en cours d'année en fonction des décisions définitives du gouvernement.

Dans ce contexte exceptionnel, le budget proposé est à la fois prudent (prise en compte de l'ensemble des mesures du PLF), responsable et permet la poursuite de nos investissements et de nos politiques publiques dans leur ensemble. Des ajustements pourront être proposés au 1<sup>er</sup> semestre 2025, après stabilisation des décisions nationales.

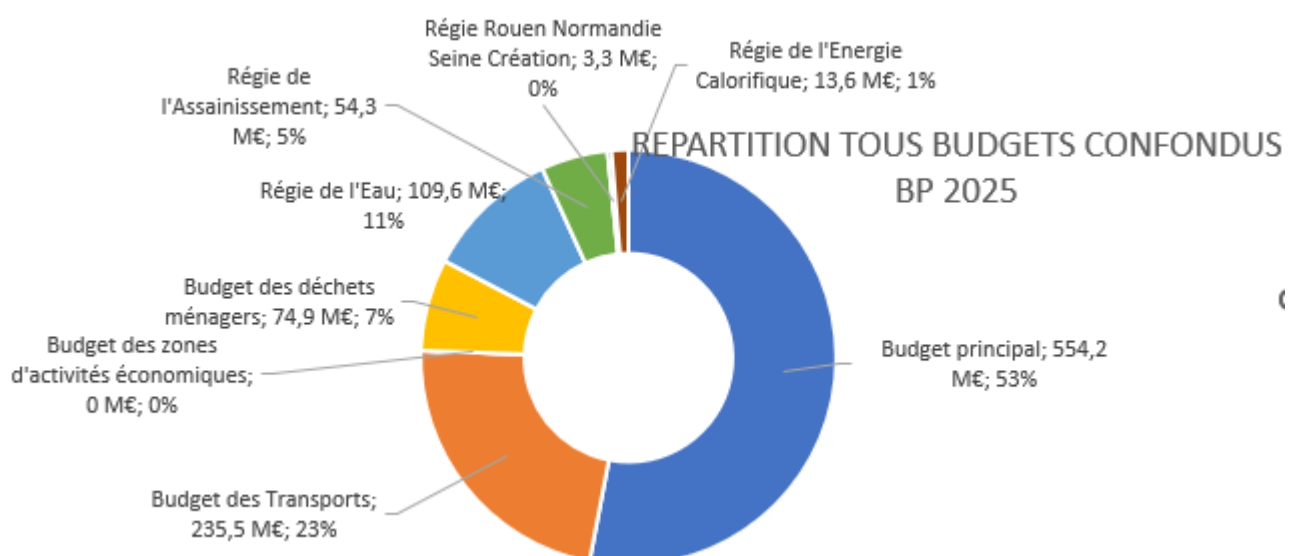
## I – L'EQUILIBRE GENERAL

Afin de conserver une cohérence pour les analyses financières, la présentation du budget 2025 présente différents retraitements dont des retraitements de la section de fonctionnement vers la section d'investissement et le retraitement des subventions d'équilibre du budget principal vers le budget des transports et le budget des déchets ménagers.

Le budget général pour l'année 2025 s'équilibre, tous budgets confondus, à 1,045 mds €. Il est reparti sur 8 budgets :

- Budget principal
- Budget des Transports
- Budget des déchets ménagers
- Budget des zones d'activités économiques
- Régie de l'Eau
- Régie de l'Assainissement
- Régie Rouen Normandie Seine Création
- Régie de l'Energie Calorifique (réseaux de chaleur)

Le budget des zones d'activité ne présente pas de crédits budgétaires sur l'exercice 2025. Ce budget annexe devra être clos en l'absence d'opérations réalisées en régie.





**II - Budgets principal, des transports, des déchets ménagers et des zones d'activité****Equilibre global (budget principal, des transports, des déchets ménagers et des zones d'activité)**

- Le budget global pour 2025 (mouvements réels) s'équilibre à 864,5 M€ pour ces 4 budgets.
- La CAF Brute résultant de ces quatre budgets s'élève à 52,3 millions d'euros, contre 53,8 M€ au BP 2024.
- Le niveau des dépenses d'investissement proposé est en augmentation (315 M€ contre 294 M€ en 2024).
- La capacité de désendettement théorique à fin 2025 issue de ce projet de BP s'élève à 14 années contre 12,13 années au budget primitif 2024 pour ces 4 budgets. Pour mémoire, elle aurait été de 18,6 années du fait des mesures du PLF sans mesures correctives.

**Recettes réelles de fonctionnement**

Le montant total des recettes de ces quatre budgets s'élève à 554,5 M€. Parmi les principales recettes, nous pouvons citer :

- **Fiscalité et dotations de l'Etat**

	CA 2024 Prévisionnel	BP 2025
<b><u>Impôts Entreprises</u></b>		
Contribution Foncière des Entreprises (CFE)	50 070 986,00	50 900 000,00
TASCOM (surfaces commerciales)	7 765 862,00	7 851 286,00
IFER (infrastructures de réseaux)	2 594 812,00	2 623 355,00
<b>Sous-total</b>	<b>60 431 660,00</b>	<b>61 374 641,00</b>
<b><u>Impôts Ménages</u></b>		
Taxe habitation (TH) résidences secondaires et logements vacants	2 849 845,00	2 904 965,00
Taxe Foncier non bâti (TFNB)	87 431,00	89 518,00
Taxe Additionnelle Foncier Non Bâti (TAFNB)	586 949,00	592 099,00
<b>Sous-Total</b>	<b>3 524 225,00</b>	<b>3 586 582,00</b>
<b><u>Impôts consommateurs</u></b>		
Taxe sur la valeur Ajoutée (TVA/ Ex part TH)	60 934 222,00	60 934 222,00
Taxe sur valeur Ajoutée (TVA/ Ex part CVAE)	41 345 926,00	41 345 926,00
<b>Sous-Total</b>	<b>102 280 148,00</b>	<b>102 280 148,00</b>
Impôts mixtes		
GEMAPI	5 500 000,00	5 500 000,00
<b>Sous - Total</b>	<b>5 500 000,00</b>	<b>5 500 000,00</b>
<b><u>Compensation de l'Etat</u></b>		
Compensations fiscales	18 751 904,00	19 096 481,00
DCRTP	20 093 865,00	18 493 396,00
FNGIR	38 806 529,00	38 806 529,00
<b>Sous-total</b>	<b>77 652 298,00</b>	<b>76 396 406,00</b>
<b><u>Dotations de l'Etat et péréquation</u></b>		
DGF	59 977 028,00	52 520 505,00
FPIC	5 152 214,00	5 050 438,00
<b>Sous-total</b>	<b>65 129 242,00</b>	<b>57 570 943,00</b>
<b>Total fiscalité et dotations de l'Etat</b>	<b>314 517 573,00</b>	<b>306 708 720,00</b>

○ **TEOM**

La TEOM concerne à la fois les entreprises et les ménages (propriétaires occupants et locataires).

Néanmoins, ce produit ne suffit pas à équilibrer le budget des déchets. Le budget principal doit abonder ce budget par une contribution annuelle.

Le taux de TEOM est de 8,06%. Ce taux s'applique de manière homogène sur l'ensemble du territoire de la Métropole depuis 2020. Le produit total prévisionnel s'établit à **58,3 M€**.

Pour 2025, il est proposé, comme en 2024, de ne pas modifier le taux unique de **8,06%** pour les contribuables du territoire et de poursuivre le travail sur la maîtrise des dépenses et la diminution des déchets produits.

○ **Evolutions fiscales 2025**

<b><u>Hypothèses fiscales proposées pour 2025</u></b>	
<b>IMPOTS ENTREPRISES</b>	
Contribution Foncière des Entreprises (CFE)	Le taux voté par la Métropole sera proposé inchangé à 26,5%. Hypothèse d'actualisation des bases de +2,8 % compte tenu de l'analyse des « dominantes » de la Métropole (80% des bases fiscales).
TASCOM (Surfaces commerciales)	Impôt lié à la surface commerciale et au chiffre d'affaires. Estimation 2025 +1,1%
IFER (infrastructures de réseaux)	Actualisation +1,1 %
<b>IMPOTS MENAGES</b>	
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	Les valeurs locatives suivront l'inflation 2024 IPCH (+ 2,5%). Taux inchangé.
Taxe d'habitation sur les logements vacants	Pas de hausse. En parallèle, la Métropole doit rembourser les demandes de dégrèvements (prévision : -150 K€). Taux inchangé.
Taxe foncière sur le non-bâti	Taux voté par la Métropole constant à 2,6%. Hypothèse de +2,5 % (idem taxe habitation)
Taxe additionnelle sur le foncier non-bâti	Estimation +1,1% % en 2024 sur les bases. Taux inchangé.
<b>IMPOTS CONSOMMATEURS</b>	
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) Ex taxe habitation résidence principale et Ex CVAE.	Pas de pouvoir de taux local. Gel de la TVA en matière de croissance sur 2 années (2024 et 2025) prévu par le PLF 2025

IMPOTS MIXTES	
TEOM – Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (Entreprises et ménages)	Taux unique sur l'ensemble du territoire. Progression envisagée sur 2025 : +3,18 % (bases). Taux inchangé.
GEMAPI (entreprises et ménages)	Montant prélevé sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, la taxe foncière sur le bâti et non bâti et sur la CFE.

Le taux d'imposition de la CFE (cotisation foncière des entreprises) est aujourd'hui de 26,03%. Ce taux reste inférieur à la moyenne des taux de CFE sur l'Hexagone (29,94%) pour les EPCI.

La Métropole Rouen Normandie fait partie des six Métropoles de France (sur un total de 20) ayant un taux de CFE les plus bas (entre 25 et 26%).

Le produit de CFE 2023 pour la métropole de Rouen s'élève à 129 € par habitant à comparer par exemple à Toulouse Métropole dont le produit s'élève à 262 € par habitant ou Bordeaux Métropole (186 € par habitant).

Par ailleurs, il convient de rappeler que les entreprises industrielles ont été exonérées de CFE à hauteur de 50% depuis 2021. De plus, la Métropole a mis en place une politique fiscale avantageuse et qui la différencie des autres territoires depuis 2022 pour l'implantation des nouvelles entreprises : exonération à 100% de la CFE pendant trois ans, exonération pendant 5 ans (de 33% à 100% pour les entreprises en secteur AFR et ZAIPM) et exonération à 100% pendant 7 ans pour les jeunes entreprises et entreprises universitaires. Ainsi en 2024 1873 entreprises ont effectivement bénéficié de cette exonération sur demande auprès du Service des Impôts des Entreprises (SIE) dont elles dépendent. Cela représente une exonération cumulée sur 3 ans de près de 2 M€ au profit de la création d'entreprises.

Enfin, la Métropole confirme sa politique fiscale à destination des ménages : aucune hausse de fiscalité sur le foncier non bâti, la TEOM, et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Il convient de rappeler que notre Etablissement ne lève pas de taxe foncière sur les propriétés bâties des ménages. A ce titre, la Métropole fait partie des trois dernières métropoles (avec Lille et Bordeaux) à ne pas avoir activé cet impôt.

- **Versement Mobilité (V.M.)**

Au 1er janvier 2020 et selon la loi d'organisation des mobilités dite LOM, le versement transport s'est transformé en « Versement Mobilité » pour faciliter le financement de mobilités alternatives à celles qui sont prises en charge actuellement (autopartage, vélo, vélo électrique, etc.).

Assis sur la masse salariale, à laquelle est appliquée un taux de 2 %, le Versement Mobilité (VM) est dû par tous les établissements publics ou privés qui emploient plus de 11 salariés sur le ressort territorial d'une Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM).

Le versement mobilité représente la principale recette du budget transport.

Concernant l'année 2024, le VM devrait connaître une croissance d'environ 4 % par rapport à 2023, se situant ainsi entre 119 et 120 millions d'euros.

Sur une base moyenne réajustée à +2,5 %, le niveau prévisionnel du VM pour 2025 pourrait avoisiner 123,6 M€.

Les EPCI et les Régions réclament depuis longtemps un dé plafonnement du taux du VM pour permettre un vrai saut concernant l'offre de transports collectifs à l'instar de ce qui a été obtenu par l'Île de France. Une réponse positive sur ce point sera décisive pour le développement des transports collectifs (TC urbains et ferroviaires).

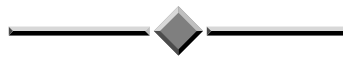


Ces recettes représentent 488 M€, soit 87,6 % des recettes réelles de fonctionnement de ces quatre budgets.

○ **Autres recettes de fonctionnement**

Les autres recettes de fonctionnement du budget 2025 concernent principalement :

- La dotation de compensation du Département (transferts musés, voirie et compétences sociales) : 16,4 M€,
- L'attribution de compensation des communes : 3,8 M€,
- Le remboursement de frais de personnel : 3 M€,
- Les revenus des immeubles : 2,9 M€,
- Les redevances énergétiques : 3,4 M€,
- Les redevances des délégations de services publics : 4,2 M€,
- La dotation globale de décentralisation (D.G.D), transports urbains : 3,3 M€,
- Les forfaits post stationnement : 2,9 M€,
- La taxe de séjour : 2 M€,
- Les frais généraux : 8,1 M€
- Les prestations de services et ventes de produits : 12,7 M€
- Les subventions : 3,2 M€



**Dépenses réelles de fonctionnement**

Le niveau des dépenses réelles proposé au BP 2025 est identique par rapport au montant du budget prévisionnel de 2024. Il n'y a pas d'augmentation des dépenses. Les dépenses réelles de fonctionnement des quatre budgets s'élèvent à 502 M€. Face au contexte national, la métropole a souhaité établir un budget prudent et responsable. La métropole a fait le choix de retarder des décisions notamment dans les transports en commun et des dépenses nouvelles pourront être proposées en 2025 en fonction de l'exécution budgétaire locale et la conclusion des débats parlementaires et des décisions nationales.

La Métropole poursuivra en 2025 son action en matière de transition social - écologique. Le plan de mobilité, récemment adopté, définit les principes d'organisation de la mobilité et vise à rééquilibrer les modes de transport au sein de la Métropole. La Métropole s'engage à proposer un service complet intermodal à travers des modes de déplacement qui s'adaptent aux problématiques et besoins des concitoyens. Pour le développement du vélo, la Métropole propose un ambitieux Plan vélo à horizon 2035 avec pour objectifs la multiplication et la sécurisation des pistes cyclables. Le service LOVELO est une grande réussite car il comprend désormais 3 services publics : location de vélo longue durée à tarification solidaire, location libre-service et stationnement sécurisé. En matière culturelle, 2025 sera particulièrement riche en manifestations culturelles sur l'ensemble du territoire métropolitain. Tous les dispositifs mis en place tels que le plan d'égalité femmes-hommes, le plan de lutte contre la pauvreté, le dispositif « territoire zéro chômeur de longue durée », le Fonds d'aide aux jeunes, le contrat territorial d'accueil et d'intégration, le projet « Repérer et mobiliser les publics « invisibles » et en particulier les plus jeunes d'entre eux » ou la participation au Ségur de la santé renforcent et améliorent la qualité du service rendu aux habitants en matière de transition social-écologique, de solidarité, d'habitat, de lutte contre les discriminations et de santé.

Parmi les principales dépenses de fonctionnement nous pouvons citer :

• **S'engager massivement dans la transition social-écologique**

○ **Mobilité décarbonée / Exploitation mobilité**

Concernant le domaine des déplacements, la Métropole a engagé une politique d'investissement ambitieuse qui va au-delà des transports en commun, et qui concerne le développement de tous les modes de déplacements durables. C'est ainsi que la Métropole privilégie le développement des modes actifs, défend un maillage routier efficace et adapté et favorise l'intermodalité par l'amélioration des systèmes d'information à l'usager et par l'amélioration de l'accessibilité ferroviaire. Ces investissements importants engendrent des dépenses d'exploitation pour satisfaire un fonctionnement optimal. Ainsi, les crédits consacrés à l'exploitation et la gestion des projets de mobilité s'élèvent à 135 M€ pour 2025. Les principales dépenses concernent :

- ✓ La contribution forfaitaire d'exploitation auprès de notre concessionnaire transport (incluant la location de vélo Lovélo) : 104,8 M€,

- ✓ L'exploitation des autres lignes de transport (Filor.) : 6,7 M€,
- ✓ La contribution auprès des TAE (transport de l'agglomération Elbeuf) : 0,6 M€,
- ✓ Le co-voiturage : 0,6 M€,
- ✓ L'exploitation des vélos libre-service : 2 M€

○ **Environnement, Espaces naturels, biodiversité, agriculture durable**

L'un des objectifs de la Métropole est de préserver et valoriser son patrimoine naturel remarquable entre Seine et forêts pour améliorer la qualité de l'environnement pour les habitants, réduire l'empreinte écologique du territoire et développer la biodiversité.

L'action de la Métropole en faveur de la biodiversité, des arbres et des forêts a été reconnue nationalement par le concours national piloté par l'Office Français de la Biodiversité qui a décerné à la Métropole le titre de « Capitale Française de la Biodiversité 2023 ».

Les actions prévues en 2025 poursuivent cette montée en puissance entamée depuis plusieurs années, marquée par un souci d'innovation, permettant de trouver collectivement des solutions qui fassent de l'environnement un levier pour améliorer le quotidien de tous et un gisement d'activités et d'emplois.

Des crédits seront fléchés sur l'entretien des espaces forestiers et le soutien financier aux acteurs et porteurs de projets en lien avec la charte forestière de territoire. Sur l'année 2025, la métropole poursuivra ses actions en faveur de la nature en ville et plus spécifiquement de l'arbre en ville et de la renaturation des espaces urbains. Une attention particulière sera également portée au confortement et à la préservation des continuités écologiques avec un travail sur les trames vertes, bleues et noires dans le cadre de l'élaboration du SCOT-AEC et de la révision du PLUi.

L'année 2025 verra également la poursuite du déploiement de la 4ème Charte forestière de Territoire 2021-2026 avec notamment la poursuite des conventions stratégiques signées avec l'ARPE, l'URCOFOR, Fibois Normandie et le CNPF Hauts de France Normandie.

La Métropole Rouen Normandie accueillera également à Rouen au printemps 2025 le COPIL Intercharte qui réunit les acteurs des trois chartes forestières de territoire de la CASE, du PNR des Boucles de la Seine Normande et de la Métropole.

Les crédits directement consacrés à cette thématique en fonctionnement, hors salaires, s'élèvent à 2,2 M€.

○ **Transition énergétique**

Les dépenses prévisionnelles liées à la transition énergétique sur 2025 s'élèvent à 6,5 M€.

Concernant la distribution de l'électricité et du gaz, l'année 2025 sera marquée par le renouvellement du contrat de concession de distribution publique de gaz avec GRDF. La Métropole prépare le renouvellement pour la période 2026/2027 des contrats d'énergie dans le cadre du groupement d'achat auquel 58 acteurs publics de notre territoire sont associés. C'est un enjeu financier majeur pour notre établissement comme pour les adhérents. Les dépenses énergétiques seront estimées de la façon la plus juste possible dans notre futur budget.

Le plan de sobriété se poursuivra à travers l'animation du système de management de l'énergie portant sur le patrimoine et les services de la Métropole. Cette démarche contribue à limiter la hausse des dépenses énergétiques liées à l'augmentation du coût des énergies, et à inscrire l'établissement sur la trajectoire de ses ambitions en matière de transition énergétique.

S'agissant de l'accompagnement à la transition énergétique du territoire les missions de conseil auprès des communes, des entreprises et des particuliers continueront de se développer afin de permettre l'atteinte des objectifs fixés par le PCAET et le Schéma Directeur des Énergies. La Métropole, organisatrice de ce service, s'appuie sur ses services mais également sur les ingénieries publiques et privées telles que la SPL Agence Locale de la Transition Énergétique Rouen Normandie (SPL ALTERN), la SEM Axe Seine Energie Renouvelable (SEM ASER), société d'investissement dédiée aux énergies renouvelables à l'échelle de l'Axe Seine, mais également des acteurs tels que le CAUE76, l'ADIL76, la CMA76, les fédérations des différentes filières de la transition énergétique, des associations.

Les missions confiées à la SPL ALTERN constituent un budget significatif. 2,9 M€ seront consacrés en fonctionnement à la contractualisation avec la SPL ALTERN.

- **Réduire et valoriser nos déchets**

L'évolution des modes de vie et de consommation, ainsi que les enjeux de réduction et de valorisation des déchets ont amené la Métropole à engager en 2023 des réflexions sur l'évolution de la collecte, la qualité de service et la modernisation de son réseau de déchetteries. Les projets de la Métropole intégreront les enjeux climatiques et la sobriété énergétique en adaptant lorsque c'est opportun le niveau et l'organisation des services de collecte, compte tenu des contraintes économiques et énergétiques.

En 2025, la métropole poursuivra le déploiement de ses axes stratégiques avec la réduction des déchets via le plan « réduisons les déchets à la source », une meilleure valorisation des déchets qui deviennent une ressource et l'intégration des enjeux climatiques et de sobriété énergétique.

En 2024, l'optimisation de la collecte des végétaux a permis de réduire les tonnages et donc de maîtriser les coûts. Pour 2025, quelques adaptations seront proposées au regard de l'évaluation des évolutions de 2024.

De plus, ces évolutions conduiront à moderniser les équipements existants, comme les déchetteries, ou à développer une carburant vertueuse des véhicules (bennes électriques), tout en limitant les kilomètres parcourus par l'optimisation des circuits.

Le budget des ordures ménagères comprend également l'entretien et le fonctionnement des déchetteries dont le plan de modernisation a débuté et se poursuivra sur 2025. La part du réemploi et des nouvelles filières seront une priorité.

Le partenariat avec France Nature Environnement (FNE) et l'Office National des Forêts (ONF) donne satisfaction et se poursuivra donc en 2025.

Le budget 2025 est contraint par l'évolution programmée de la fiscalité, notamment sur les déchets incinérés et les déchets enfouis. Les efforts du SMEDAR pour maintenir les tarifs et contenir l'inflation parviennent à leur limite. L'année 2025 étant celle du renouvellement des marchés de collecte, les conditions économiques vont évoluer avec une possible modulation en fonction du service retenu.

Les dépenses de fonctionnement consacrées à ces actions et prestations s'élèveront à 42,9 M€ en 2025.

- **Gestion durable de la ressource en eau / Grand cycle de l'eau / GEMAPI/Gestion des risques**

Les dépenses prévues en section de fonctionnement progressent et comprennent les participations aux syndicats « GEMAPI » et de bassins versants notamment pour le financement d'ouvrages de protection. Les hausses vont se poursuivre dans les années à venir. Le montant de la taxe GEMAPI sera inchangé en 2025.

- **Construire un territoire attractif et solidaire**

- **Développement économique**

L'action économique demeure une priorité majeure de la Métropole : développement industriel et tertiaire, création d'entreprises, rénovation de zones existantes, résorption des friches notamment industrielles, collaboration avec le GPMR ou la CCI, soutien à la transition de l'agriculture. La Métropole continuera, en étroite collaboration avec Rouen Normandie Invest (RNI) et Rouen Normandie Aménagement (RNA), à renforcer sa présence pour répondre aux besoins des acteurs économiques et de l'enseignement supérieur et de la recherche. La transition écologique, la transition numérique, la modernisation des outils productifs et le positionnement du territoire vers les secteurs d'activité d'avenir seront des thématiques particulièrement présentes dans les projets d'actions prévus pour 2025.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 6,1 M€ dont 1,1 M€ au titre de la subvention pour RNI et 1,4 M€ pour la régie Rouen Normandie Création.

- Concernant les dispositifs avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche qui sont mis en œuvre par le biais d'un appel à projet chaque année, la métropole a financé des projets de montant de 0,55 M€ (accompagnement des projets des établissements ESR, soutien aux actions campus et vie étudiante, colloques ou soutien de thèse).

Concernant la transition numérique, la stratégie de la métropole est axée autour de la structuration d'une filière « Good Tech » et l'émergence d'acteurs et de solutions qui permettent de répondre aux enjeux d'une société et d'un territoire responsable, durable et solidaire. Il est proposé d'inscrire les crédits suivants :

- 35 000 € pour la participation au salon Vivatechnology via NWX qui coordonne le stand We Are Normandy, Le salon VivaTechnology est un salon international, dédié à l'innovation et à l'économie numérique, organisé chaque année Porte de Versailles par les Groupe Publicis et les Echos. L'édition 2024 a été un succès, rassemblant plus de 165 000 visiteurs et 13 500 startups venant de 160 pays. Innovateurs, entrepreneurs et investisseurs ont convergé pour découvrir les dernières avancées technologiques. Le stand We Are Normandy s'est particulièrement distingué en mettant en lumière l'esprit entrepreneurial de la région normande. Présentant 18 startups locales (dont 6 rouennaises : (Cleyrop, Droimage, Feelobject, Walk, Genexpath, Tao), ce stand a attiré l'attention grâce à ses démonstrations et à son accent sur des solutions durables et connectées.
- Il est sollicité 20 000 € pour l'adhésion annuelle à l'association Normandie Web Xperts (NWX) , fléchés vers le Pôle Métropolitain.
- L'association French Tech Normandie Rouen propose un programme ambitieux pour la French Tech Normandie à Rouen, axé sur quatre grands types d'événements : séminaires et ateliers thématiques, mentorat et coaching, événements de réseautage, et concours. Ces actions visent à maximiser le succès des startups locales en leur offrant un soutien adapté et en favorisant la visibilité et la collaboration au sein de l'écosystème entrepreneurial. Seine Innopolis est mis en avant comme lieu emblématique pour ces événements, offrant un cadre idéal pour promouvoir les initiatives locales. Une attention particulière est accordée au numérique responsable avec des ateliers annuels, des conférences par des experts, la promotion de solutions durables, et un accompagnement personnalisé pour intégrer des pratiques durables dans les modèles d'affaires des startups. Cela inclut des sessions de sensibilisation sur la réduction de l'empreinte carbone, la gestion éthique des données, et la conception éthique des produits numériques. En 2025, il est proposé d'inscrire un budget de 25 000€ pour soutenir l'association French Tech Normandie dans son travail.
- L'association Latitudes, avec le consortium Alt Impact (composé de l'ADEME, du CNRS et de l'INRIA), porte le projet « communauté sobriété numérique » à destination des acteurs de l'enseignement supérieur. L'objectif de cette communauté est d'accompagner les acteurs de l'enseignement supérieur – en particulier les établissements de formation initiale - à intégrer le sujet de la sobriété numérique dans leurs enseignements, leur politique RSE et notamment leur vie de campus, ainsi que dans l'orientation professionnelle des étudiants. En 2025, il est proposé d'inscrire un budget de 15 000€ pour soutenir le projet « communauté sobriété numérique ».
- Le « NWX Festival », organisé par l'association Normandie Web Xperts, est un événement annuel consacré à l'innovation et au numérique. Ce festival se déroule à Rouen et attire des entrepreneurs, étudiants, curieux et amateurs intéressés par les technologies émergentes et leur impact sur la société. Le concept du festival repose sur l'exploration des nouvelles tendances technologiques, avec une attention particulière portée à des thèmes actuels comme l'intelligence artificielle, la gestion des ressources et le techno-solutionnisme. En 2025, il est proposé d'inscrire un budget de 5 000€ pour soutenir l'événement.
- L'événement "Codeurs en Seine", organisé par l'association du même nom, est une conférence annuelle dédiée aux professionnels et passionnés de l'informatique et du développement technologique. Cet événement propose une série de conférences couvrant divers thèmes tels que le développement Web, DevOps, UX, sécurité et langages de programmation. Les conférences sont gratuites. Codeurs en Seine représente des groupes locaux tels que le Normandy Java User Group et le Normandy Agile User Group, soulignant son rôle central dans la promotion et le partage des pratiques innovantes dans le domaine technologique.

En 2025, il est proposé d'inscrire un budget de 5 000€ pour soutenir l'événement.

- « Normandie AI » est une journée dédiée à l'intelligence artificielle (IA) responsable dont la première édition se déroulera le 19 décembre au parc des expositions de Rouen, mettant en lumière les innovations, les applications et les enjeux éthiques de l'IA. Cet événement réunit des experts, des chercheurs, des entrepreneurs et des décideurs pour discuter des avancées récentes et des meilleures pratiques dans le domaine.

En 2025, il est proposé d'inscrire un budget de 5 000€ pour soutenir l'événement

Concernant la transition écologique, la métropole a participé à la réalisation du salon des solutions durables qui sera reconduit sur 2024. Dans la prolongation du Salon des solutions durables de 2024 organisé au Parc Expo dans le cadre de « Capitale du Monde d'Après », un quatrième salon à encore plus grande échelle et à destination des acteurs économiques et des collectivités sera co-organisé en 2025 avec le Parc Expo.

Il est prévu de reconduire le Salon des solutions durables au parc Expo en inscrivant au budget 2025 un montant de 20 000€.

En 2025, il est proposé de maintenir le budget alloué, soit 31 000 €, pour la convention de partenariat annuelle avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, qui se traduit par la réalisation d'actions concrètes sur le territoire, notamment les Eco-défis, et vise un développement économique durable et socialement responsable des entreprises artisanales du territoire, et plus largement de l'économie de proximité.

La Métropole versera une subvention au syndicat mixte de l'aéroport pour 0,6 M€ (montant stable), pour assurer le fonctionnement courant de la plateforme.

### ○ Tourisme

Le budget tourisme pour l'exercice 2025, en section de fonctionnement, est prévu à hauteur de 3,1 M€.

La Métropole continuera de soutenir fortement sur 2025 Rouen Normandie Tourisme et Congrès (RNTC), qui fléchera notamment des actions autour de la qualité du tourisme. La participation de la Métropole au budget de RNTC s'élève à 2 M€.

Les autres dépenses en fonctionnement concernent le développement du tourisme durable. Un budget d'animation est prévu pour la valorisation de la côte Sainte Catherine pour maintenir le programme actuel et permettre la réalisation d'un événement phare annuel (10 000 €). De plus, des crédits seront inscrits pour réaliser l'entretien des boucles de randonnées, trail et vélo (25 000€).

S'agissant du stationnement de cars de tourisme et camping-cars il est prévu 25 000 € correspondant au paiement des redevances pour le stationnement à Rouen (2 terrains).

La métropole à travers le tourisme -commerce adhère à plusieurs associations. Pour 2025, il est notamment prévu les cotisations suivantes :

- Acteurs du Tourisme Durable pour 2 000 €
- France Congrès Evènements pour 10 000 €
- Vélo et territoires pour 3 000 €
- Institut pour la ville et le commerce pour 3 800 €
- Comité d'itinéraire La Seine A Vélo pour 10 000 €.

Dans la poursuite du plan de relance du commerce approuvé en septembre 2021, la Métropole a subventionné plusieurs programmes d'animations commerciales portées par les associations de commerçants de Rouen, Duclair, Grand Quevilly, Mesnil Esnard et du Pays d'Elbeuf. Ainsi 22 dossiers ont été déposés au titre de ce fonds collectifs. Pour 2025 il est proposé de mobiliser un budget de 100 000 € sur ce fonds.

Concernant Cœur de métropole, des dépenses de fonctionnement seront prévues pour l'indemnisation des activités économiques perturbées par les travaux, comme pour les autres chantiers majeurs par la Métropole.



## ○ Culture

A travers son soutien aux équipements, aux manifestations, aux actions artistiques, culturelles et patrimoniales du territoire, la Métropole Rouen Normandie développe une politique culturelle visant l'accessibilité et la participation des populations à des pratiques artistiques et culturelles variées dans un objectif de cohésion sociale, d'émancipation et de qualité de vie. Elle contribue à la promotion et à la structuration des opérateurs culturels et des artistes. Elle participe également au développement, aux identités et à l'attractivité du territoire.

. Le budget 2025 s'élève à 15,2 M€. Parmi les principales dépenses, la Métropole versera des contributions pour :

- ✓ La régie du 106 : 1,4 M€
- ✓ La régie des équipements culturels : 1,5 M€
- ✓ L'EPCC du Cirque Théâtre d'Elbeuf : 1,7 M€
- ✓ L'EPCC Esadhar (école des beaux-arts) : 1,5 M€
- ✓ L'Association Normandie Impressionniste : 0,3 M€

Outre ces contributions, la Métropole participera à de nombreuses manifestations d'actions artistiques, culturelles et patrimoniales sur l'ensemble du territoire. Peuvent notamment être cités parmi les manifestations habituelles le festival « Spring », le festival Seine Urbaine, le Festival Vivacité, Jours de fête mais également de nombreux événements, la pérennisation de Nuit Blanche ou le dernier volet du projet Pavillon-s Témoins de la chorégraphe E. Vo Dinh.

Enfin concernant le budget 2025, la réunion des Musées métropolitains proposera une offre diversifiée et un programme d'expositions d'envergure nationale. La RMM engagera des actions de médiation à destination de tous les publics pour renforcer la cohésion sociale dans un esprit de promotion des droits culturels. La RMM sera particulièrement attentive à la parité des auteurs dans le cadre des publications autour des expositions et lors des événements culturels et scientifiques. Des crédits importants sur 2025 sont fléchés pour la mise en œuvre du projet « chantier des collections ». La programmation 2025 et les actions de l'année visent à rendre les collections accessibles au plus grand nombre, à promouvoir la création artistique contemporaine, à susciter la curiosité et l'intérêt autour d'expositions temporaires, dans une approche participative, partenariale et territoriale.

## ○ Sports et loisirs

Les dépenses relatives aux sports s'élèveront à 12 M€ pour l'exercice 2025. Concernant le soutien aux clubs professionnels et associatifs de haut niveau, le montant des participations de la métropole s'élèvera à 7,3 M€ pour 2025. Ces participations concerneront principalement le soutien au sport professionnel et de haut-niveau (soutien aux équipes féminines et masculines d'intérêt métropolitain et soutien aux équipes de sport collectif évoluant dans l'une des trois premières divisions de Championnat de France de leur discipline sportive) dans une démarche collective de dynamisation, de rayonnement et de promotion de l'image de la Métropole. Des nouvelles conventions triennales seront signées avec les équipes féminines d'intérêt métropolitain pour les saisons sportives 2024 - 2025, 2025 - 2026 et 2026 - 2027, en maintenant pendant 3 nouvelles saisons le montant de subvention ayant été accordé par la Métropole à chacune de ces équipes lors de la dernière saison 2023 - 2024. Ce montant équivaut à 50 % de budget de fonctionnement de ces équipes. Toutes disciplines sportives confondues, la Métropole accompagnera, en 2025, 60 équipes sportives de haut-niveau (équipes évoluant en championnat de France professionnel ou amateur de niveau national). En 2025, la Métropole participera également au développement du sport santé en poursuivant le soutien sous forme d'une subvention annuelle versée à l'association Vital'Action dans le cadre d'une convention triennale de partenariat signée en 2023. Vital'Action assure la coordination de l'ensemble des maisons sport santé labellisées et présentes sur le territoire de la Métropole. Concernant le soutien au sport pour les personnes en situation de handicap, la Métropole a instruit 3 dossiers pour l'achat d'équipement sportif handicap et subventionné 3 athlètes de haut niveau en situation de handicap. Pour 2025, il est proposé de reconduire les crédits.

A noter que la Métropole soutiendra en particulier et de façon importante les grands événements sportifs suivants : le meeting d'athlétisme de Sotteville-lès-Rouen, le Perche Elite Tour et l'Open CapFinances Rouen Métropole, tournoi de tennis international féminin. Ce tournoi est maintenant classé en catégorie « WTA 250 », ce qui en fait, par ordre d'importance, le 2<sup>ème</sup> tournoi indoor sur terre battue féminin au monde, après celui de Stuttgart. La Métropole versera enfin sa contribution à la régie des équipements sportifs pour 1,9 M€. Cette régie gère l'exploitation du Kindarena et du stade Diochon.

- **Santé, Solidarité, Emploi**

Depuis le début du mandat les politiques de solidarité et de cohésion sociale portées par la Métropole se sont développées. En outre la montée en puissance du rôle de la Métropole dans le domaine des politiques de solidarité et de cohésion sociale pour faire face aux conséquences économiques et sociales de l'épidémie a été fortement amplifiée en 2021.

Les dépenses notamment celles en matière de santé et d'insertion professionnelle ont progressé. Elles portent sur des politiques structurelles menées en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes, de la santé de la population et notamment des plus précaires, de la lutte contre les discriminations et pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Concernant Le Plan Territorial de Lutte contre les Discriminations (PTLCD), un groupe de travail s'est réuni pour établir le bilan du PTLCD et travailler sur l'état des lieux des besoins afin de définir les priorités pour les prochaines années. Sur 2024, le groupe de travail a effectué des travaux autour de l'élaboration du diagnostic de territoire et l'élaboration des orientations du futur contrat de ville en matière de lutte contre les discriminations. En 2025, La Métropole versera des subventions aux associations dans le cadre de l'appel à projets annuel et financera des actions de sensibilisation autour des discriminations dans le cadre du mois de la tolérance.

Les dépenses concernant cette thématique augmentent de 8,9 % entre le BP 2024 et le BP 2025. Les principales augmentations sont liées au projet de soutien à l'expérimentation territoire zéro chômeurs de longue durée et aux montants des subventions pour la prévention spécialisée. La prévention spécialisée est une action éducative en direction des jeunes âgés de 11 à 25 ans en voie de marginalisation et de leurs parents. Cette action vise par une approche individuelle et/ou collective, à réintégrer les jeunes socialement. Sur le territoire métropolitain, cinq associations sont habilitées à intervenir sur les territoires de douze communes :

- AFPAC : Canteleu
- APER : Darnétal
- APRE : Cléon, Elbeuf, Saint-Pierre-lès-Elbeuf, Oissel, Caudebec-les-Elbeuf, Rouen
- ASPIC : Saint-Étienne-du-Rouvray
- CAPS : Sotteville-lès-Rouen, Petit-Quevilly, Grand-Couronne

Suite au diagnostic réalisé sur les communes de Maromme et Notre-Dame-de-Bondeville et à l'accord des deux communes concernées, la prévention spécialisée sera mise en place sur ces territoires.

- **Renforcer la cohésion territoriale**

- **Aménagement durable de l'espace public**

25,5 M€ seront dédiés à l'ensemble de ces prestations.

2025 sera dans la continuité de 2024 avec la priorité donnée à la transition social écologique avec un plan de renaturation du territoire de la métropole : lutte contre les îlots de chaleur, végétalisation, création de corridors écologiques, désimperméabilisation des espaces publics et requalification de la voirie. Des crédits pour des prestations d'entretien des espaces publics sont également prévus. La consommation d'énergie électrique sera maîtrisée dans les pôles de proximité du fait de la pose de leds, et de la poursuite de la politique d'extinction de l'éclairage public.

### **Soutien des communes**

Les dotations liées à l'intercommunalité s'élèvent à 97,8 M€. La Métropole conservera en 2025, les dispositifs de solidarité créés en fonctionnement et en investissement au bénéfice des communes. L'attribution de compensation s'établira à 86,7 M€. La dotation de solidarité communautaire (DSC) s'élèvera à 11 M€. Comme pour 2024, la métropole proposera en 2024 un fonds d'aide à l'aménagement pour les petites communes (FAA) à hauteur de 75 K€ en fonctionnement. Pour rappel, ce dispositif contribue à alléger les charges des communes du territoire de moins de 4 500 habitants en matière d'entretien des bâtiments et des espaces publics non Métropolitains.

- **Assurer une gestion performante des ressources de**

- **L'évolution des dépenses de personnel**

En 2024, plusieurs éléments ont impacté la masse salariale dont :

- la mise en œuvre d'une indemnité de travail normal du dimanche à compter de septembre 24,
- une réduction du nombre d'emplois vacants grâce à une amélioration des procédures de recrutement,
- des besoins en renforts et remplacements supérieurs aux prévisions, pour la collecte des ordures ménagères et les musées notamment,
- les rémunérations de commissaires enquêteurs à hauteur de 100 000€.

Outre les dépenses correspondant aux salaires, le chapitre 012 intègre également les crédits dédiés à la santé (médecine, prévention, hygiène et sécurité) et à l'action sociale.

Pour 2025, il sera proposé de revaloriser dès le 1er janvier 2025, la participation employeur pour les agents à statut public :

- La prévoyance à 7€ (6.50€ en 2024),
- La santé avec une revalorisation des seuils d'attribution.

Pour 2025, les crédits dédiés aux frais de personnel au regard du chapitre 012 des 4 budgets s'élèveront à 85,7 M€ contre 82,9 M€ en 2024. Il est à noter que l'impact de la mutualisation des DSI de la Ville de Rouen et de la Métropole a été neutralisé dans cette estimation puisqu'elle fait l'objet d'une contrepartie financière et que la mesure Barnier liée à l'augmentation de la CNRACL a été intégrée et représente un coût supplémentaire pour la métropole de 1,3 M€ (1,4 M€ tous budgets confondus). Sur le périmètre des 4 budgets et avec retraitement, l'augmentation de la masse salariale s'élève à 1,80% de BP à BP hors mesure Barnier et à 3,30% avec mesure Barnier. La part de la masse salariale hors retraitement représente 17,7 % des dépenses réelles de fonctionnement sur les 4 budgets.

Les évolutions prévisionnelles intégreront notamment :

L'impact en année pleine de :

- La revalorisation de la participation employeur sur la santé et mutuelle,
- L'indemnité de travail normal du dimanche,
- La mise en place de l'indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise (IFSE) liée à fonction cible (ou "faisant fonction") annoncée lors du Comité social territorial (CST) de juin 2024.
- Un glissement-vieillesse-technicité (GVT) estimé à 1.28%,

- **Moyens d'actions de la Métropole**

Au-delà de la gestion des dépenses de personnel, les objectifs en matière de ressources internes, supports des politiques publiques, doivent permettre une optimisation des moyens et viser une simplification administrative. La Métropole Rouen Normandie maintiendra ses efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement. Cette maîtrise est indispensable afin de dégager un autofinancement durable rendant possible la poursuite du programme pluriannuel d'investissement.

Pleinement inscrite dans l'objectif de transition sociale et écologique la fonction numérique a engagé de nombreux chantiers ces dernières années et s'engage dans un processus de labellisation. Pour atteindre ces objectifs, la Métropole proposera l'adoption, conformément à la loi REEN, d'une feuille de route Numérique Responsable avant le 1er janvier 2025. Cette dernière représente une opportunité de progresser sur toutes les dimensions d'une démarche Numérique Responsable à savoir non seulement un numérique plus sobre, mais également un numérique plus inclusif, un numérique sécurisé et soucieux d'une utilisation efficace et éthique des données et des innovations. La cybersécurité reste un enjeu majeur dans ce contexte.

Par ailleurs, la direction en charge de ce périmètre voit son organisation évoluer selon la volonté de mieux structurer l'approche sur l'ensemble de son territoire en commençant par le rapprochement entre la ville centre et la Métropole avant d'éventuellement s'ouvrir plus largement aux autres communes.

La nécessité de mettre en œuvre les mesures décidées dans le cadre du plan de sobriété énergétique va également guider l'action des services.

○ **Frais Financiers (chapitre 66)**

Le montant prévisionnel des frais financiers s'établit à 14,5 M€ contre 11,5 M€ en 2024 du fait des nouveaux emprunts qui subissent la hausse des taux. Selon les anticipations actuelles, le taux moyen des emprunts de la métropole ressortira à 2,35 % au 1<sup>er</sup> janvier 2025. La Métropole bénéficie d'un encours de dette à taux fixe performant. Ce dernier est de 1.98% - un coût moyen attractif dans un contexte de taux encore dégradé. Ce socle à taux fixe bénéficie de la stratégie passée de la Métropole de surpondération des indexations fixes.

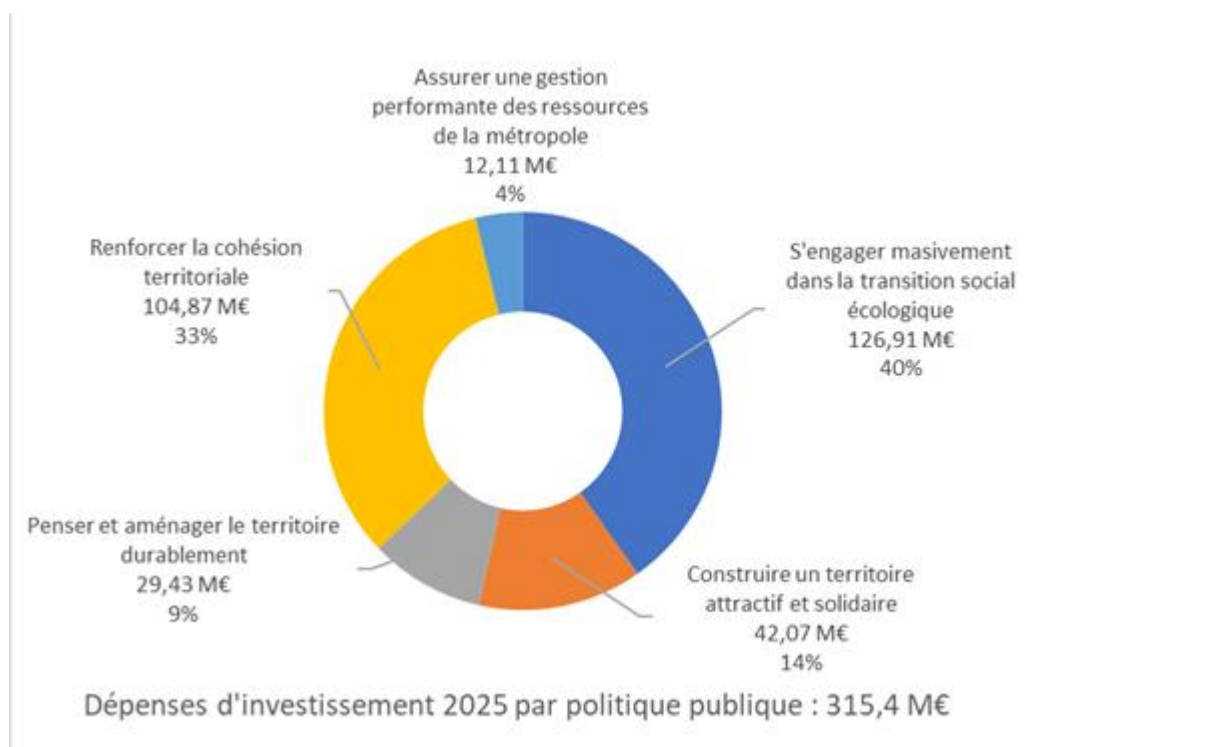
L'encours à taux variable a progressé depuis l'année passée en passant de 7% à 17,2% au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Le coût moyen de l'encours à taux variables reste élevé mais est en lien avec le marché actuel, ce dernier est de 4,11%. La stratégie de variabilisation de l'encours s'avère opportune à postériori puisque la BCE vient d'enclencher une politique de baisse des taux.

**Dépenses et recettes d'investissement**

La montée en puissance des politiques d'investissement est un axe stratégique majeur. La métropole, bien qu'impactée par le contexte dispose, de finances saines. C'est ce qui permettra en 2025 de maintenir les ambitions fixées en matière d'investissement. Les actions programmées viseront à poursuivre la réalisation de projets stratégiques pour le territoire et seront principalement axées sur le cadre de vie et les services aux habitants, la transition social-écologique, avec toujours un effort important pour la mobilité durable, l'environnement ou l'attractivité du territoire.

Si le programme d'investissement ambitieux à hauteur de 315 M€ en 2025 (budgets Principal, Transport et déchets ménagers) permet de créer un effet de levier pour le développement du territoire, le budget a été construit en veillant à respecter une gestion performante des ressources et une recherche de l'optimisation du coût des services pour maintenir des capacités financières suffisantes. Le budget de 315 M€ présente des crédits de paiement (CP) liés à des autorisations de programme (AP) à hauteur de 77 %.

Dans ce programme, les dépenses d'équipement des 4 budgets de la métropole sont présentés par politique publique :



- **S'engager massivement dans la transition social-écologique : 126,9 M€**

- ✓ **Mobilité décarbonée pour tous 96,2 M€**

L'action de la Métropole dans le domaine des déplacements se poursuit. Au-delà des transports en commun, la Métropole privilégie le développement des modes actifs, entretient un maillage routier efficace et adapté et favorise l'intermodalité par l'amélioration des systèmes d'information à l'utilisateur et par l'amélioration de l'accessibilité ferroviaire. Grand service public du quotidien, utilisé par des centaines de milliers d'utilisateurs, les transports en commun représentent le premier poste budgétaire de la métropole. Parmi les principales dépenses sur 2025 nous pouvons citer :

- **Exploitation Transport en commun : 72,2 M€ dont :**

- Acquisition de matériels roulants pour renforcer la performance et la sécurité du réseau de transport en commun et travaux en lien avec les acquisitions : 36,4 M€,
- Ligne T5 : 16 M€,
- Travaux SAEIV billettique : 8 M€,
- Ligne F1 Aménagement Sud : 2,8 M€,
- Gros entretien, renouvellement du métro : 4,9 M€,

- **Aménagement et abords des gares intermodalités : 2,1 M€ dont :**

- Acquisition et travaux pour les bornes de recharges pour le réseau public pour les véhicules électriques

- **Stationnement : 3,5 M€**

- Aménagements dans les parkings en ouvrages

- **La politique en faveur du vélo montera en puissance avec la poursuite des travaux de mise en œuvre de plusieurs super connecteurs vélo (liaisons principales traversantes), de multiples pistes cyclables dans les différentes communes, le stationnement des vélos, la mise en place du service de location qui nécessitera à nouveau l'acquisition de VAE et de vélos cargos. Les dépenses sur l'exercice en faveur du vélo s'élèvent à 18,4 M€ :**

- Pistes cyclables : 15,4 M€,
- Balade du Cailly : 0,6 M€,
- Seine à vélo : 1,4 M€,
- Etudes et travaux voie verte Duclair Villers-Ecalles : 0,4 M€,
- Vélo station : 0,5 M€.

- ✓ **Environnement, biodiversité, agriculture durable : 11,1 M€**

La Métropole poursuivra en 2025 ses actions pour améliorer la qualité de son environnement et réduire son empreinte écologique. L'action de la Métropole en faveur de la biodiversité, des arbres et des forêts a été reconnue nationalement par le concours national piloté par l'Office Français de la Biodiversité qui a décerné à la Métropole le titre de « Capitale Française de la Biodiversité 2023 ». Dans ce cadre, sur 2025 de nouvelles actions en faveur de la nature en ville et plus spécifiquement de l'arbre en ville et de la renaturation des espaces urbains viendront compléter les actions déjà engagées par la Métropole sur l'ensemble des sous trames qui composent la trame verte et bleue du

territoire (zones humides, pelouses calcicoles, forêts...). Il est proposé communes, pour donner un coup d'accélérateur aux projets de démarrage d'un programme ambitieux de déminéralisation autour des pieds d'arbre. Une attention particulière sera également portée au confortement et à la préservation des continuités écologiques avec un travail sur les trames verte, bleue et noire dans le cadre de l'élaboration du SCOT-AEC et la révision du PLUi.

Les principales dépenses sont les suivantes :

- Renaturation dans toutes les communes : 5,4 M€,
- Environnement agriculture : 0,2 M€,
- Etude biodiversité : 0,3 M€,
- Education à l'environnement et jardins partagés : 0,2 M€.

Dans le cadre de la stratégie d'amélioration de la qualité de l'air, incluant la ZFE, des crédits seront proposés pour l'aide à la prime à la reconversion des véhicules à hauteur de 3 M€ (CP 2025). Plus de 9 M€ ont déjà été versés au titre de ce dispositif pour 3 130 dossiers reçus.

#### ✓ Accélérer et accompagner la transition énergétique : 4,5 M€

Dans le cadre de ses compétences, la Métropole intervient en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie, de lutte contre la pollution de l'air, de soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie et de contribution à la transition énergétique, notamment en améliorant l'efficacité énergétique des bâtiments et en favorisant le développement des énergies renouvelables. C'est pourquoi la métropole a décidé de mettre en place plusieurs dispositifs auprès des particuliers pour les aider à faire des économies d'électricité, à participer à la sobriété énergétique et au plan climat.

Ainsi, la Métropole maintiendra en 2025 les différents dispositifs de financement tels que la subvention à l'achat de kits photovoltaïques ainsi que le financement pour les particuliers en cas de remplacement d'un système de chauffage au bois individuel de type poêle ou insert datant d'avant 2001 et d'un système à foyer ouvert, afin de lutter contre la pollution atmosphérique.

La Métropole poursuit l'animation du contrat de chaleur renouvelable territorial en vue de faire bénéficier d'aides financières (fonds chaleur de l'ADEME) les porteurs de projets du territoire tels que des communes, entreprises, bailleurs et copropriétés. Sur la base de l'étude de préfiguration réalisée en 2023, il est prévu de faire émerger 52 projets en bois énergie, géothermie et solaire thermique qui s'étaleront sur 3 années.

Parmi les principales dépenses, il est proposé d'inscrire 1 M€ pour le financement d'installations de chaleur renouvelable en gestion déléguée du fonds territorial dans le cadre du contrat de chaleur renouvelable territorial en cours de préparation avec l'ADEME, 0,6 M€ pour le dispositif KIT solaire, 0,6 M€ pour le dispositif fonds air bois et 0,8 M€ pour l'installation d'équipement de panneaux photovoltaïques. En 2025, un Pacte territorial signé avec l'ANAH permettra de compléter ces dispositifs de soutien par le financement de l'ingénierie et des travaux des projets de rénovation énergétique des logements (0,2 M€ d'inscription en 2025).

L'évolution permanente depuis 2009 des exigences attendues en matière de performances énergétiques des bâtiments a imposé de mettre en place une stratégie de rénovation énergétique sur l'existant et de fixer des exigences importantes sur les constructions neuves.

Les dernières constructions réalisées (Ecopolis, le crématorium, le 108) ont toutes été labellisées Passivhaus, garantissant une très haute performance énergétique, bien au-delà de la RT 2012. Cette performance ainsi éprouvée est devenue le standard des exigences sur les projets neufs.

Ainsi, un programme de plusieurs rénovations énergétiques majeures a été lancé et devra être accentué dans les années à venir.

#### ✓ Réduction et valorisation de nos déchets : 13,11 M€

- 3 M€ concernent le renouvellement de véhicules vers des carburations propres et vers une carburant électrique ;
- 1,9 M€ : installation de colonnes enterrées et semi-enterrées ;
- 5 M€ : dépenses de pré collecte (dont achat de bacs) ;
- 2,4 M€ : Etudes et travaux dans les déchetteries.

✓ **Gestion durable de la ressource en eau, gestion des risques :**

- En 2025, la Métropole va poursuivre ses actions en faveur de la sécurité industrielle, de la culture de la sécurité des populations et de la préparation individuelle et collective aux événements exceptionnels :
- Les dépenses d'investissement du budget correspondent principalement à la mise en œuvre des actions du Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI), qui concernent la connaissance et la culture du risque inondation.
- Afin de concourir à une meilleure gestion budgétaire, Il a été créé une APCP : Travaux Incendie – amélioration de la défense incendie (DECI) qui regroupe les opérations suivantes :
  - Travaux incendie : nouveaux investissements
  - Travaux incendie : mise en conformité de l'existant (0,5 M€)
  - Renouvellement des hydrants (0,1 M€)
- Outre ces CP, il a également été prévu 0,5 M€ de CP pour les fonds de concours liés aux travaux effectués par le SDIS (construction de casernes).

▪ **Construire un territoire attractif et solidaire : 42,1 M€**

✓ **Développement économique et enseignement supérieur : 13,8 M€ dont :**

- Rénovation des parcs d'activités : 0,7 M€,
- Travaux de voirie dans les parcs d'activités : 2,6 M€,
- Aides aux Entreprises, dispositifs Dynamique immobilier et Dynamique locations : 1,5 M€,
- Enseignement supérieur et recherche : 6,7 M€,
- Etudes urbaines et futurs aménagements : 1,6 M€ (dont 1,2 M€ centre des congrès)

✓ **Tourisme, commerce : 11,5 M€ dont :**

- Cœur de Métropole : 10,6 M€ sont inscrits pour : la première phase de l'opération qui est en cours de finalisation et dont les travaux de la rue Beauvoisine s'achèveront en 2025. Pour la seconde phase de l'opération, le périmètre d'intervention a été élargi à la rive gauche et à l'île Lacroix. En 2025, il est ainsi prévu le financement d'études de programmation sur le secteur du Pré aux Loups, d'études de maîtrise d'œuvre pour les secteurs Vieux Marché sud, Tour de l'île Lacroix, cours Clemenceau, quai du Pré aux Loups, sur le pont Boieldieu et rue Jeanne d'Arc. Il est aussi prévu le démarrage des travaux sur le tour de l'île Lacroix ainsi que la livraison des chantiers de requalification sur les secteurs de la place de la Haute Vieille Tour et du Cours Clemenceau en lien avec T5.
- Réhabilitation de l'Office du tourisme : 0,2 M€,
- Tourisme de randonnée : 0,3 M€ (dont 0,2 M€ pour l'aménagement de la côte Sainte Catherine),
- Tourisme fluviale : 0,3 M€

✓ **Culture : 12,3 M€ dont :**

- Diverses acquisitions pour la réunion des Musées Métropolitains (RMM) : 0,5 M€,
- Centre de réserve et de conservation pour la préservation des collections de la réunion de la RMM : 6 M€ (restauration œuvres chantier des collections 1,9 M€ / travaux réserves musées : 4 M€),
- Pôle muséal Beauvoisine : 2,8 M€,

- FACIL Culture : 0,5 M€ est un dispositif d'aide adopté par délibération du 30 septembre 2024 visant à soutenir les dépenses des équipements culturels d'un montant total de 1,5 M€, répartis en deux enveloppes, ce fonds est mobilisable de 2025 à 2028. L'enveloppe A est destinée aux 71 communes de la Métropole, tandis que l'enveloppe B entend soutenir certains équipements culturels identifiés dans le Contrat Région 2023-2027 et dans la délibération relative aux études préalables des 12 sites. Concernant l'enveloppe B le montant inscrit pour le budget 2025 s'élève à 0,5 M€,
- Fonds de concours Abbatale Saint Ouen : 0,8 M€
- Historial Jeanne d'Arc : 0,5 M€,
- Etudes réhabilitation chai à vin Rouen : 0,1 M€,
- ESADHaR, aménagement divers : 0,3 M€

✓ Sports, loisirs : 1,97 M€ dont :

- Réhabilitation et équipement du stade Diochon : 1,2 M€,
- Etudes et travaux pour la réalisation d'un équipement de pratiques sportives et de cultures urbaines sur l'île Lacroix en remplacement du skatepark devant être démolie dans le cadre du projet Rouen Flaubert : 0,6 M€.

✓ Santé : 2,5 M€ dont :

Outre les dépenses de fonctionnement prévues en 2025 pour la mise en œuvre des axes et des objectifs opérationnels définis dans le cadre de la stratégie santé à l'échelle métropolitaine, des dépenses d'investissement sont également inscrites pour cette thématique. En effet, une autorisation de programme (AP) a été votée pour 17 M€ pour investir dans des projets portés par les établissements de santé pivots sur le territoire métropolitain. Les dépenses 2025 concernent :

- La reconstruction de l'USLD du CHU (Unité de Soins de Longue Durée) sur le site de Bois Guillaume : 1,3 M€
- La restructuration de la pneumologie du CHU : 0,3 M€
- Le développement et la modernisation des activités d'addictologie, de médecine interne et de gériatrie du CHU sur le site de Saint Julien à Petit Quevilly : 0,2 M€,
- L'acquisition du logiciel ETHOS par le Centre Henri Becquerel : 0,09 M€,
- La construction d'une Maison des femmes au CHI : 0,03 M€,
- La restructuration du service de réanimation et de soins critiques du CHI : 0,25 M€,
- Le regroupement et l'extension des structures adultes et enfants du CHR sur un nouveau site sur le territoire elbeuvien : 0,33 M€.

▪ **Penser et aménager le territoire durablement : 29,4 M€**

✓ Grands projets urbains, aménagements 8,3 M€ dont :

- Le projet Rouen Flaubert, dont la mise en œuvre a été confiée à RNA qui a fait l'objet d'une concertation entre octobre 2020 et juin 2021 afin de revoir certains aspects du projet : vocation de la frange ouest, aménagement du canal, place de la nature et de la biodiversité, modes de déplacements, formes urbaines, équipements publics. L'année 2024 a été marquée par la réalisation des travaux du parc Camille Claudel, la finalisation de l'aménagement de la rue Berthe Morisot, la réalisation de la phase 2 des travaux de remblaiement et le démarrage des travaux de la rue Niki de Saint Phalle, y compris l'ouvrage d'art de franchissement des voies ferrées dans le cadre de l'aménagement de la ligne T5. Les travaux d'aménagement de la ZAC se poursuivront sur 2025 avec notamment la poursuite des travaux de la rue Niki de Saint Phalle en lien avec T5). Le montant de la participation et de l'avance à verser à RNA pour 2025 s'élèveront à 6 M€.



- Parc Naturel Urbain des Bruyères : L'année 2024 a été consacrée à la poursuite de la collecte des derniers DGD des entreprises afin de solder les démarches, à la poursuite des démarches de résolution des désordres ainsi qu'au déploiement du réseau de vidéoprotection. La négociation portant sur la réclamation de la société Eiffage a été finalisée. Un crédit de paiement de 0,15 M€ est proposé au budget 2025 pour solder ces démarches.
- Quartier Nouvelle Gare Seine Cité : En application du Projet Partenarial d'Aménagement (PPA), un accord cadre de maîtrise d'œuvre urbaine et paysagère a été conclu pour une durée de 8 ans et un montant de 3,7 M€. L'année 2024 a été marquée par le lancement de la conception du plan guide, le lancement de la concertation grand public et des études techniques associées. Pour 2025, les règlements à effectuer correspondront au solde des études relatives au plan guide (études de maîtrise d'œuvre, concertation, études techniques...) ainsi qu'au démarrage d'une concession d'aménagement et de renouvellement urbain portant sur le commerce, les logements et les équipements publics du quartier Saint-Sever. Les besoins sont estimés 965 000 €.

#### ✓ Planification Urbaine : 1,9 M€

La Loi Climat Résilience et les arbitrages retenus (révisions concomitantes, SCoT-AEC) ont conduit à reconfigurer les attendus, le champ et la configuration des études et de la conduite des projets de planification urbaine. En 2023, la métropole a souhaité élaborer un Scot AEC et réviser le PLUI en conséquence. En 2024, une AP a été créée pour un montant de 5,2 M€. Le budget global de l'élaboration du SCoT AEC et de la révision du PLUI intègre le financement de la révision du PCAET et l'élaboration de son plan d'actions ; le budget concertation, des études connexes, l'AMO juridique et d'ordonnancement. La métropole va se faire accompagner par des cabinets extérieurs dans la réalisation des documents. Pour 2025, il est prévu des prestations à hauteur de 1,4 M€.

S'agissant des risques « cavités » et « falaises », les crédits inscrits au BP 2024 (362 000 €) ont financé la 2ème étude du BRGM pour la consolidation et la cartographie du risque falaise « amont-aval » (164 160 € TTC), des études ponctuelles de risques (33 000 € environ) ainsi que la part métropolitaine des aides versées aux particuliers pour la reconnaissance de cavités (100 000 € projetés à fin 2024). Les besoins pour 2025 sont estimés à 80 000 € en investissement et correspondent principalement au financement des aides versées aux particuliers ainsi qu'à la réalisation de nouvelles études ponctuelles de risques.

#### ✓ Stratégie foncière : 4 M€

L'année 2023 a été marquée par l'approbation en mars d'un document cadre sur la Stratégie Foncière Métropolitaine. L'investissement pour la mise en œuvre de cette Stratégie est estimé à 77 M€ sur une période de 15 ans, soit un rythme moyen d'investissement de l'ordre de 5 M€ l'an.

A la suite de l'approbation en mars 2023 d'un document cadre sur la Stratégie foncière Métropolitaine, la Métropole a poursuivi en 2024 les actions contribuant au déploiement opérationnel de cette stratégie. Les acquisitions réalisées par la Métropole à titre de constitution de réserves foncières devraient avoisiner un montant de l'ordre de 6,3 M€. Les acquisitions réalisées en 2024 ont notamment permis de compléter la maîtrise foncière sur les sites Ampère à Cléon (parcelle COSOM et anciens terrains de tennis) ou de poursuivre l'achat de fonciers forestiers ou agricoles.

Le montant global des rachats à l'EPFN s'est élevé à près de 2,8 M€, dont 1,5 M€ réalisés par RNA et 1,3 M € réalisés directement par la Métropole.

En 2025, les besoins en crédits de paiement devraient s'établir à 4 M€. La mise en cohérence des conventions d'interventions de l'EPFN avec la Stratégie foncière de la Métropole en matière de développement économique sera effective fin 2024. Elle permettra de recourir plus largement à des portages EPF et donc de limiter l'effort direct de la Métropole. Par ailleurs, il n'est pas prévu de rachat EPF par la Métropole en 2025.

La croissance du stock de réserves foncières entraîne mécaniquement de gestion et d'entretien (marché de mise en sécurité, télésurveillance). Ainsi, pour 2025, les besoins en fonctionnement sont évalués à 0,2 M€.

S'agissant des actions de recyclage foncier menées à travers le Fonds friches, le niveau d'engagement a été particulièrement élevé en 2024 et la totalité des crédits inscrits au BP, soit 2 M€, sera consommée en fin d'année. Les versements réalisés correspondent à la clôture de l'opération Cousin-Corblin, au lancement des travaux de dépollution du site Orgachim (Seine-Sud) et de démolition de la résidence des Arches (Elbeuf). Les études de recyclage foncier se sont par ailleurs poursuivies sur les sites Yorkshire, SCO (Seine-Sud) et Linoleum (Notre-Dame-de-Bondeville). En 2025, les besoins en crédits de paiement seront ramenés à 0,3 M€ compte tenu notamment de l'importance des avances versées en 2024.

### ✓ Habitat : 15,3 M€

Le PLH définit les actions à poursuivre ou à engager par la Métropole et ses partenaires pour répondre aux besoins en logements de la population actuelle et future du territoire.

Il vise un équilibre dans la répartition des différents types de logements sur le territoire et veille à l'articulation entre la localisation de l'habitat et des emplois en lien avec la desserte en transports en commun, dans le respect de la préservation de l'environnement.

Le PLH 2020-2025 est plus particulièrement centré sur la réhabilitation du parc de logements social et privé, le traitement des copropriétés, la mise en œuvre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), l'accession sociale à la propriété et la mise en œuvre des politiques d'équilibre de peuplement.

Les aides à la production de logements sociaux prévus au titre du PLH sont liées à la programmation de la délégation des aides à la pierre de l'Etat et aux dossiers de demandes de financement qui sont déposées chaque année.

A compter de 2024, ces aides seront gérées dans le cadre d'Autorisations de Programme millésimées, d'une durée de 4 ans.

L'année 2025 devrait être caractérisée par une montée en puissance de l'action en faveur des copropriétés. Les besoins de financements sont chiffrés à 1,7 M€ qui seront en particulier mobilisés sur les opérations suivantes :

- Nouvelle OPAH RU d'Elbeuf, avec moins de propriétés accompagnées mais potentiellement davantage de travaux,
- Lancement d'une OPAH RU sur Rouen avec un volet copropriété,
- Seconde année de l'OPAH CD Saint-Etienne-du-Rouvray avec des premiers travaux identifiés suite aux votes en assemblées générales de copropriétés,
- Mise en place d'une concession pour le recyclage de la copropriété Faucigny à Saint-Etienne-du-Rouvray,
- Développement des demandes de subventions des copropriétés engageant des travaux de rénovation thermique (contexte national et déploiement de la SPL ALTERN), avec mise en place d'un suivi en Autorisation de Programme.

En matière de renouvellement urbain, 2,9 M€ seront mobilisés au titre du suivi-animation des OPAH-RU.

La Métropole continuera à apporter son soutien financier à la construction de logements à prix abordable, notamment à travers l'accession sociale. Les besoins de financements pour 2025 sont estimés à 2,5 M€.

Concernant la délégation des aides à la pierre, l'avenant à la convention de délégation de l'Etat pour l'année 2023 porte l'enveloppe déléguée à 6,3 M€, en dépenses et recettes. Les engagements comptables correspondants interviendront en 2025.

### ▪ Renforcer la cohésion territoriale : 104,9 M€

#### ✓ Voiries, espaces publics : 72 M€

La compétence voirie fait de la Métropole le premier opérateur de répositionnement permet d'améliorer la qualité des espaces dédiés à tous les modes de circulation tout en maîtrisant les budgets.

En 2025, la Métropole poursuivra son Plan Pluriannuel d'Investissement allant de 2022 à 2026 avec des « enveloppes par pôle » majorés conformément à la délibération du 5 juillet 2021, afin à la fois de prendre en compte les conclusions de l'étude du CEREMA sur l'état des voiries et de poursuivre des objectifs renforcés de réduction de l'éclairage public, de mobilités douces, de renaturation et de qualité et sécurité de l'espace public. Elle poursuivra ses efforts sur la requalification des voiries des parcs d'activités économiques et intégrera dans ses projets de voirie les réflexions sur les mobilités actives. Toutes les opérations de voirie ou de requalification des espaces publics intégreront un volet performance énergétique de l'éclairage public, notamment par le remplacement systématique des sources énergivores par un éclairage de type LED.

Une enveloppe spécifique de ce PPI est consacrée à l'éclairage public, enjeu primordial des années à venir. Cette enveloppe a été renforcée par rapport à la délibération du 5 juillet 2021.

Les principales dépenses sur 2025 sont réparties de la manière suivante :

- Audits et travaux concernant les ouvrages d'Art : 13,5 M€, dont les travaux du pont Corneille pour 10M€ (sur un montant total de 25 M€), la réhabilitation du tunnel Saint Herbland pour 0,3, M€, la rénovation du pont Mathilde pour 0,2 M€, la réparation du pont Guillaume le Conquérant pour 0,5 M€ et 2,5 M€ pour des travaux divers de mise en sécurité.
- Travaux de voirie, d'espaces publics : 58,6 M€ dont :
  - Projets de territoires : 9,3 M€, (Travaux sur Oissel, Boos , Petit Quevilly...),
  - Rénovation de l'éclairage public dans les 5 pôles : 7,9 M€ (dont contrat d'intranting avec la Banque des Territoires 2,1 M€),
  - Requalification des voiries et espaces public :25 M€,
  - Projets ANRU : 13,6 M€ à Darnétal, Cléon, Elbeuf, Oissel, Petit Quevilly, Saint Etienne du Rouvray,
  - FSIC ANRU : 2 ,8 M€.
- ✓ **Accueil des citoyens français itinérants : 6,8 M€**

La Métropole Rouen Normandie, pour répondre aux obligations du Schéma Départemental des Gens du voyage, engage en 2025 les travaux de l'aire de Petit-Couronne en remplacement de celle de Rouen Petit-Quevilly (20 emplacements) mais aussi de Mesnil-Esnard (6 emplacements), sans oublier Saint-Aubin-lès-Elbeuf (8 emplacements). La mobilisation des communes demeure nécessaire pour réaliser les constructions de terrains familiaux ou d'habitats adaptés pour l'accueil des citoyens français itinérants (ex. gens du voyage) dont la Métropole a besoin (8 nouveaux sites pour 160 places caravanes, contre 11 aires existantes pouvant accueillir 254 caravanes). Pour rappel, un programme pluriannuel d'investissement sur la période courant de 2022 à 2027, dont le coût est estimé à environ 20,5 M€ a été voté lors du Conseil métropolitain du 8 novembre 2021.

#### ✓ **Dotations des communes : 9,6 M€**

- Fonds d'aide aux communes pour l'investissement local (FACIL) : Au travers de ce dispositif, la Métropole Rouen Normandie souhaite, à la fois faciliter l'accès de ses aides dans le cadre d'opérations d'investissement communal tout en valorisant les actions visant à faire de la Métropole un territoire d'excellence au niveau de la transition écologique. Concernant le FACIL Culture, l'enveloppe A destinée aux 71 communes de la métropole est inscrite pour 1 M€ en 2025. Ainsi le montant de l'enveloppe FACIL pour 2025 s'élève à 7 M€.
- Fonds d'aide aux communes de moins de 4500 habitants : 0,7 M€,
- Fonds de concours pour les piscines communales (FAGIP) : 1,9 M€,

Des crédits complémentaires pour le FACIL ou le FAGIP seront proposés en fonction de l'avancement des projets des communes.

## ▪ Assurer une gestion performante et sécurisée des ressources de la Métropole : 12,1 M€

La modernisation des fonctions support ayant pour objectif de simplifier et optimiser la gestion des moyens afin de rendre un service de qualité à nos usagers, est plus que jamais nécessaire. Pour cela, toutes les directions transversales de la métropole sont mobilisées pour améliorer et rationaliser leur activité et trouver des économies en fonctionnement. Ce chapitre regroupe les dépenses liées à l'entretien des bâtiments, à la transition numérique et les moyens des services. Les projets de dématérialisation et de transition numérique menés par la Métropole se poursuivront et s'accroîtront en 2025. La Métropole a d'ores et déjà fait le choix de passer à 100% de papier recyclé et les services reprographiques travaillent à des solutions techniques afin de réduire voire d'éliminer à terme l'usage de produits plastiques dans les réalisations.

Dans le cadre de la transition écologique, la Métropole poursuit le renouvellement de son parc de véhicules (légers et utilitaires) par l'acquisition de véhicules électriques. Aucun véhicule thermique n'est acheté. Cette politique volontariste d'achat durable s'appuie à la fois sur les usages attendus des véhicules ainsi que sur la capacité du réseau de bornes de recharge. Un groupe de travail a été formé afin de réaliser le diagnostic détaillé de mise en œuvre de l'électrification du parc automobile sur les sites les plus complexes comme François Couperin ou celui du pôle de proximité Plateau Robec. Le groupe de travail espère ainsi lever toutes les contraintes organisationnelles et techniques.

**Outre les recettes liées à la récupération de la TVA et au FCTVA, la Métropole poursuit l'optimisation de ses ressources en assurant une veille permanente dans la recherche de financements autres que la fiscalité. Ainsi de nombreux partenariats accompagnent les projets de la Métropole.**

- L'Etat :

Avec la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), l'Etat soutient des actions portant principalement sur le développement de la mobilité durable (T4, rénovation du métro, fourniture de bus électriques, etc) mais également la transition écologique (réhabilitation du bâtiment Couperin) ou liées à l'attractivité du territoire (rénovation du stade Diochon), pour un montant de subventions de près de 12,5 M€ sur la période 2016-2022. Aucun dossier DSIL n'a été retenu en 2023 et 2024 sur les 6 demandes déposées ces deux dernières années.

Signé en juillet 2021 entre l'Etat, le Havre Seine Métropole et la Métropole Rouen Normandie, le CRTE reflète l'ambition écologique de ces deux territoires de l'Axe Seine et la déclinaison opérationnelle par action jusqu'en 2026. Un avenant a été signé fin 2022 afin d'acter la programmation financière de l'Etat au titre de la DSIL 2022 et d'amender le tableau recensant les projets métropolitains et communaux pouvant s'inscrire dans le cadre du CRTE. Un CRTE « deuxième génération » en lien avec l'exercice de planification écologique porté par l'Etat devrait être élaboré début 2025 malgré le contexte national d'incertitude.

Outre la DSIL, la Métropole a répondu à de nombreux appels à projets afin d'optimiser le financement de ses investissements :

- ✓ Cinq projets d'aménagements cyclables ont été lauréats en 2020 et 2022 (boulevard de l'Europe, liaison Boos-Franqueville Saint Pierre, avenue du Mont-Riboudet, avenue du Mont aux Malades et rue Tronquet à Mont-Saint-Aignan et liaison Franqueville-Saint-Pierre Saint-Léger-du-Bourg-Denis) au titre de l'appel à projets fonds de mobilités actives pour une subvention totale de 2,09 M€. 4 dossiers ont été déposés cette année (liaison cyclable Belbeuf/Tourville, avenue du Maréchal Juin à Bihorel, route de Paris et route de Lyons) pour un montant de subvention sollicité de 1,86 M€, en attente de l'annonce des lauréats par l'Etat.
- ✓ Les projets d'aménagements cyclables Boos/Franqueville, boulevard de l'Europe et Rouen/Mont-Saint-Aignan bénéficient également d'un financement FEDER dans le cadre du plan de relance européen et de sa déclinaison régionale React-EU, pour un montant total de 3,6 M€. Les dossiers sont soldés ou devraient l'être prochainement.

- ✓ La Métropole, les communes de Duclair et du Trait ont été lauréates de l'appel à projets Petites Villes de Demain (PVD) dont la mise en œuvre est financée par le budget de l'Etat. Une demande de financement de l'Etat pour le poste de chef de projet PVD à hauteur de 42 468 € a été formulée en 2024, représentant 75% du coût du poste.
- ✓ La réalisation de la ligne T5 bénéficie d'un financement de 3 180 000 € dans le cadre de l'appel à projets TCSP.
- ✓ Par ailleurs, un montant de subventions de 9,7 M€ a été contractualisé avec la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre d'Ecocité du Programme d'Investissement d'Avenir – Ville de Demain, en cours depuis 2013. Plus de 85% des subventions ont d'ores et déjà été perçues.
- ✓ Une aide de l'ADEME de 8,7 M€ qui s'inscrit dans le Plan de Relance et financé par des fonds européens pour l'acquisition de 76 bus électriques (marché Ebusco) a été obtenue.
- ✓ Un nouveau levier de financement visant à accélérer la transition écologique des territoires, le « Fonds vert », a été mis en place par l'Etat début 2023. 24 dossiers ont été retenus pour un montant Fonds Vert de près de 14,2 M€ (aménagement cyclables, P+R, covoiturage, Lovélo, rénovation énergétique du bâtiment Couperin, éclairage public...) en 2023. En 2024, 21 dossiers ont été déposés, 5 dossiers ont été retenus à ce jour pour un montant Fonds Vert de près de 8,3 M€ (reconversion friche Orgachim en attente de conventionnement, acquisition de bus pour la ligne T5...). Des dossiers devraient être encore programmés d'ici la fin de l'année sur le dispositif ZFE-m.

Malheureusement, l'enveloppe dédiée à ce fonds va très fortement diminuer en 2025, remettant en cause l'engagement de l'Etat auprès des collectivités pour la lutte contre le réchauffement climatique. Les baisses des crédits de l'ADEME sont également inquiétantes pour les financements à venir de nos projets.

- L'Europe :

La Métropole est lauréate, depuis 2020, de l'AMI « Territoire d'Innovation et de Grande Ambition » (TIGA) du PIA 3 pour un montant de 5,2 M€ de subventions. Ce dossier présente des actions dans le domaine de la mobilité intelligente, accessible, accommodante et inclusive. Des financements FEDER complémentaires ont été recherchés et 968 K€ ont été obtenus.

Le MAAS bénéficie d'un financement FEDER de plus de 2,2 M€ sur le programme européen 2021-2027. Dans le contexte financier provoqué par le PLF 2025, il sera proposé de ne pas lancer de nouvelles actions dans le cadre de TIGA.

Dans le cadre de l'axe 4 du programme opérationnel régional FEDER/FSE/IEJ 2014-2020, la Métropole a géré, en lien avec la Région, une enveloppe de 14,1 M€ afin de financer des projets urbains structurants sur le territoire. Cette enveloppe a été programmée intégralement et a pu être abondée pour atteindre 16,9 M€. Suite à des déprogrammations sur les dossiers friches, 3 projets supplémentaires ont pu être présentés dans le cadre de cette programmation : Agora verte, prolongement du T4 jusqu'à la zone Rouen Innovation Santé et aménagement cyclable du Mont Riboudet pour un montant FEDER de plus de 3,8 M€. Les demandes de solde sur ces opérations ont été sollicitées fin 2023 et le paiement du solde est intervenu en 2024.

Dans le cadre du programme opérationnel FEDER 2021-2027 FEDER FSE+FTJ Normandie, des dossiers ont été déposés en mai 2022 sur les AAP FEDER « aménagement et requalification d'espaces publics urbains », « reconversion des friches » et « amélioration de l'accès aux soins en Normandie » : Cœur de Métropole 2, aménagements des abords du Hangar 105, parc urbain à la Bouille, parc canal Camille Claudel sur Rouen Flaubert, friche Océade pour la création d'une aire de glisse urbaine, et chargé de mission prévention santé. Une subvention FEDER de 1,5 M€ pour Océade a été fléchée par la Région et devrait être conventionnée en 2025. Le parc Camille Claudel et les jardins Marais Marinox portés par Rouen Normandie Aménagement bénéficieront chacun de 1M€ de FEDER.

Le chargé de mission prévention santé bénéficie d'une subvention FEDER de 200 521,36 €.

Un dossier a également été déposé sur l'AAP FEDER relatif aux Pôles abords des gares pour le PEM de Malaunay-Le Houlme, le projet a été signé après signature du Contrat de Territoire 2023-2027 avec la Région.

Des demandes FEDER ont également été formulées pour les équipements scéniques du cirque-Théâtre d'Elbeuf et pour la réhabilitation de l'Office de Tourisme phase 2.

Depuis 2017, la Métropole est engagée dans une Task Force normande auprès de l'Union Européenne. Cette Task force s'appuie sur l'antenne de Région à Bruxelles et a pour objectif de promouvoir les projets normands au niveau européen, mais aussi de chercher de nouvelles sources de financements via des appels à projets de la Commission Européenne. Pour assurer sa mise en œuvre, la Métropole finance, à hauteur de 11 000 €/an, aux côtés de Caen la Mer, Le Havre Seine Métropole, la Communauté d'Agglomération Seine-Eure et la Communauté d'Agglomération du Cotentin, un poste de chargé de mission aggro à l'Antenne de Région Normandie à Bruxelles. Ce partenariat devrait perdurer sur la période 2025-2027 avec un financement du poste maintenu à 11 000 €/an.

Cet appui a notamment permis à la Métropole de participer au projet européen Urbact réseau porté par Clermont Auvergne Métropole de 8 villes européennes engagées dans une démarche de neutralité carbone à horizon 2050. Une réflexion est engagée sur les suites pouvant être données au projet.

La Métropole a également été retenue sur l'appel à projets européen Intelligent Cities Challenge en lien avec sa stratégie numérique. Les lauréats bénéficient d'une expertise technique pour développer une stratégie locale.

Par ailleurs, la Métropole a adhéré au réseau européen POLIS de villes et régions européennes œuvrant pour le déploiement de technologies et de politiques innovantes dans le domaine du transport local.

La Métropole a pu renforcer ce partenariat européen en intégrant le réseau international d'économie circulaire ACR+, Association des Cités et Régions pour la gestion durable des Ressources à l'été 2021. Ce travail en réseau (échange d'informations et d'expériences) enrichit la réflexion pouvant aider la transition du territoire vers une économie circulaire. Cela peut permettre également d'aboutir à une coopération dans le cadre d'appels à projets européens et d'obtenir ainsi de nouveaux financements.

Cette année, la Métropole a répondu à un appel à projets Urbact bonnes pratiques pour partager la démarche de concertation sur le Parc Naturel Urbain des Bruyères de la conception à la mise en vie du site. Ce projet a fait également l'objet du concours lancé par la Région Normandie « Les Etoiles de l'Europe » et fait partie des finalistes (cérémonie d'annonce des lauréats prévue en novembre prochain).

Dans le cadre du partenariat Axe Seine, un groupe de travail Europe a été mis en place. Il est animé par la Métropole et Le Havre Seine Métropole. La première réunion de lancement a eu lieu en mars 2024.

- Les partenaires locaux :

Le contrat de Métropole conclu avec la Région Normandie couvre la période 2014/2022. Il comporte 59 projets pour un montant total de 131,88 M€, dont 27 projets sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole. 113,86 M€ sont engagés, soit un taux d'engagement de 86,34 % dont 89,72M€ perçus, soit un taux d'encaissement de 78,80 %.

Les négociations pour le futur contrat 2023/2027 sont en cours avec la Région Normandie pour une adoption prévue en fin d'année. Le montant des financements envisagés par la Région sera fortement revu à la baisse : engagement de la Région de 50 M€ contre 60 M€ prévus avant le PLF 2025 et 135 M€ dans le contrat précédent.

Le Contrat de développement métropolitain conclu avec le Département de la Seine-Maritime sur la période 2015/2022 portait sur 14 opérations pour un montant de subvention de 29,70 M€. L'intégralité des opérations a été engagée : 27,84 M€ sont engagés, soit un taux d'engagement de 93,74 % et les encaissements atteignent 26,87 M€, soit un taux d'encaissement de 96,51 %.

Le nouveau contrat a été présenté au Conseil métropolitain du 12 février 2024. 13 projets sont inscrits à ce contrat pour un coût total de 174 915 399 € HT dont 6 projets sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine et 7 projets sous maîtrise d'ouvrage communale. Les financements au titre du FDADT attendus sur la période 2023-2027 s'élèvent à 22 839 791 €. Une enveloppe éco-mobilité de 4,75 M€ dédiée à la décarbonation de la flotte de bus complète les financements départementaux prévus au contrat pour cette opération. Le montant total des opérations financés par le Département au titre de 2023- 2027 s'élèvera donc à 27,6 M€.

Enfin, des dossiers ont été déposés dans le cadre des dispositifs de droit commun auprès du Département : aménagement cyclable Duclair-Villers-Ecalles (426 K€ de subvention attendue), aménagement cyclable collège Le Cèdre et Forêt de Roumare à Canteleu (33,6 K€), réhabilitation énergétique du bâtiment Couperin (288 K€ de subvention sollicitée).

### III – Régie de l'Assainissement

Les recettes de fonctionnement du budget de l'assainissement s'élèvent à 44,4 M€. Compte tenu des incertitudes nationales il est proposé à ce stade de ne pas inscrire la contribution eaux pluviales. Elle pourra l'être dans un second temps, en DM, lorsque la situation nationale aura été clarifiée. Sur ce budget une nouvelle redevance dénommée « redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif » a été créée mais son impact financier restera limité en 2025 et sera important pour les usagers en 2026. D'autre part, le BP 2025 est marqué par la suppression définitive de la prime pour épuration qui impactera également les recettes de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 34 M€ contre 35 M€ en 2024.

La CAF brute s'établirait à 10,5 M€ dans ce projet de BP 2025.

Les nouvelles dépenses programmées en investissement pour 2025 sont quasiment stables par rapport à 2024 et s'établissent à 18,5 M€. Elles concernent principalement :

- La poursuite des travaux nécessaires pour atteindre les objectifs de réduction des rejets directs dans les milieux naturels avec notamment la création de bassins de rétention (travaux de bassin de stockage à Cléon), le redimensionnement des réseaux et les travaux de mise en conformité des stations d'épuration (dont le lancement des travaux de la STEP de Yainville et la déconnexion de la micro STEP de Duclair et son raccordement à la STEP de Yainville),
- Des travaux de renouvellement / réhabilitation de conduites pour environ 7.5 M€, en coordination avec les travaux d'aménagement de la Métropole,
- Divers travaux d'entretien / réhabilitation et de renouvellement des équipements des stations de traitement et postes de refoulement (dont 2.5 M€ pour la STEP Emeraude),
- La poursuite des études directrices sur les systèmes d'assainissement de la Métropole : mise à jour du Schéma Directeur Emeraude, lancement des études de maîtrise d'œuvre sur la création du Bassin Pasteur (ouvrage régulateur majeur pour contribuer à la conformité du système Emeraude), sur la sécurisation du franchissement de la Seine et de l'achèvement du doublement de l'émissaire vers la STEP Emeraude en rive gauche, poursuite des études nécessaires à la mise en conformité progressive des stations d'épuration (Boos...).
- Le renouvellement d'une partie de la flotte technique des véhicules (100% électriques) pour 1 M€.

L'encours de dette prévisionnel au 31/12/2025 s'établirait à 21,2 M€ pour ce budget et la capacité de désendettement à fin 2025 à 2.02 années (contre 1,15 années en 2024).

**IV – Régie de l'Eau**

En fonctionnement, les recettes progressent de 0,72 % par rapport au BP 2024 (91,7 M€ contre 91,1 M€). Les dépenses de fonctionnement sont quasi stables et augmentent de 0,68 % soit un montant prévisionnel inscrit de 75,8 M€.

La CAF brute qui en découle s'établirait à 15,9 M€ dans ce projet de BP 2025, soit une stabilité par rapport à 2024.

Les dépenses programmées en investissement pour 2025 augmentent de 17,19 % par rapport à 2024 et s'établissent à 31,2 M€. Parmi ces propositions, nous pouvons citer :

- Le renouvellement et le redimensionnement des réseaux (pour un montant d'environ 11.2 M€), en coordination avec les travaux de voirie ou d'infrastructures nécessaires au développement de la Métropole et en intégrant un objectif de renouvellement moyen adapté (1% par an) ; une partie de ce renouvellement (1.8M€) concerne le remplacement des conduites en PVC antérieures à 1980 et susceptible de relarguer des CVM (Chlorure de Vinyle Monomère),
- Des travaux de sécurisation de la production et d'alimentation en eau potable (montant d'environ 3.6 M€) : mise à niveau des traitements (charbon actif) sur les usines de la Chapelle et de Carville (Darnétal), lancement des travaux de réhabilitation de l'UTEP du Mont Duve (Saint-Aubin-lès-Elbeuf),
- Divers travaux de réhabilitation de réservoirs (500k€),
- Le renouvellement d'une partie de la flotte de véhicules techniques (en 100% électrique) pour 1M€ en 2025,
- Sur le plan des études, le lancement du schéma directeur eau potable et du plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE).

Ces dépenses sont financées par l'autofinancement, des subventions pour 1 M€ et par un emprunt prévisionnel de 16,8 M€.

L'encours de dette prévisionnel au 31/12/2025 s'établirait à 47,7 M€ et la capacité de désendettement à fin 2025 à 2,98 années (contre 2,38 années au BP 2024).

**V – Régie Rouen Normandie Création**

Le budget 2025 de la régie Rouen Normandie Création présente une CAF Brute de 684 719 €.

Ces dernières années, la Métropole a développé une chaîne immobilière complète de l'incubateur à l'hôtel d'entreprises pour favoriser la création puis consolider et pérenniser les entreprises sur le territoire. L'évolution de l'offre d'accompagnement de l'équipe au sein de Rouen Normandie Création permet de proposer une offre globale complète et complémentaire pour offrir à chaque porteur de projet la solution la plus efficace au regard de leur projet.

L'accompagnement à la création est complété par une offre d'hébergement qui propose aux porteurs de projet un parcours résidentiel adapté et progressif au sein des pépinières et hôtels d'entreprises du réseau RNC. Au 18 octobre 2024, 32 entreprises étaient hébergées et accompagnées dans les cinq pépinières gérées par la Régie Rouen Normandie Création, représentant 81 effectifs. L'année 2024 a été marquée par une stabilisation de l'implantation de nouveaux projets. L'enjeu pour 2025 sera d'inverser cette tendance dans les pépinières et d'accentuer l'apport de projets innovants avec la concrétisation du nouveau partenariat aux ambitions renouvelées avec Normandie Incubation notamment et l'ouverture d'un nouveau site dédié aux projets innovants et au domaine de la santé au cœur du Campus Santé.

En effet, la nouvelle pépinière Seine Néopolis dédiée à la santé a été inaugurée en septembre 2024. Ce nouveau lieu d'hébergement doit permettre le renforcement d'un écosystème dédié à la création d'entreprises sur le territoire du Campus Santé, avec l'hébergement et le renforcement de notre partenariat avec les associations Normandie Incubation et Campus santé. La vocation du site étant de faciliter les synergies entre les différents acteurs de la santé.



Il s'agira également en 2025 de repositionner le site Seine Innopolis responsable et de proposer une nouvelle offre de service.

La prévision de la facturation des entreprises hébergées en pépinière est en baisse de 5.61 % entre 2024 et 2025, pour tenir compte de la conjoncture économique et à la difficulté d'introduire de nouvelles entreprises au sein des pépinières. Le travail entrepris sur la valorisation du réseau Rouen Normandie Création, par une communication renforcée et l'arrivée d'une nouvelle compétence avec un nouveau chargé d'accompagnement expert sur la partie commerciale, devrait aider à l'attractivité de notre offre.

Concernant les hôtels, il est prévu une hausse de 4.73 %.

Les dépenses de fonctionnement 2025 restent stables voire en légère baisse par rapport à 2024 malgré l'intégration de la gestion du nouveau site pour la santé en 2024 (-0,52%).

- Taxe foncière : 0.8 M€
- Entretien / maintenance : 0.3 m€
- Fluides : 0.3 M€
- Locations / charges : 0,4 M€
- Communication : 0.03 M€
- Fournitures : : 0,049 M€
- Frais de personnel : 0,7 M€.

Concernant les dépenses d'investissement, les crédits s'élèvent à 0,7 M€ pour l'ensemble des sites.

Le budget 2024 de la régie s'équilibre par une subvention du budget principal de 1,4 M€ qui reste stable par rapport à 2024.

#### **IV – Régie Publique de l'énergie calorifique (réseaux de chaleur)**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, les nouvelles compétences de la Métropole comprennent les concessions de distribution d'électricité et de gaz ainsi que la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbain. Ce budget couvre l'activité des réseaux de chaleur de la Métropole exploités en régie, avec le cas échéant des contrats de prestations.

La CAF brute prévisionnelle pour 2025 passe à 1,6 M€, contre 1,9 M€ pour le BP 2024.

De BP à BP, les prévisions des dépenses de fonctionnement sont en hausse (+3,70 % par rapport à l'exercice 2024), pour prendre en compte les dépenses d'exploitation suite aux travaux d'extension vers le quartier Saint Julien à Petit Quevilly et le quartier Flaubert. Dans une démarche prudentielle, les crédits 2025 relatifs à l'achat de CO2 ont été maintenus à hauteur de 400 k€ en raison de la volatilité du marché des quotas.

Les dépenses d'investissement 2025 (6,5 M€) correspondent principalement :

- Aux travaux de réseaux rive gauche,
- Aux travaux de réseaux Cléon / Saint Aubin,
- Aux travaux d'extension divers réseaux,
- Aux travaux des lods à Sotteville-les Rouen.

#### **V – CONSOLIDATION DES 8 BUDGETS**

Cette présentation du budget de l'exercice 2025 s'inscrit dans une volonté affirmée de préservation de la stabilité fiscale, en réalisant des efforts très importants sur la globalité des dépenses de fonctionnement tout en augmentant le niveau d'investissement réalisé, moteur de croissance et créateur d'emplois sur notre territoire métropolitain. En effet, le contexte des décisions nationales doit renforcer l'optimisation et l'adaptation des dépenses de fonctionnement dans un souci de sobriété pour permettre à la métropole de conserver des marges de manœuvre qui, même limitées sur 2025, répondront aux ambitions d'une politique d'investissement de haut niveau.

Au regard du budget prévisionnel 2025 :

- La CAF Brute s'établirait à 80,9 M€ pour les 8 budgets consolidés (88,2 M€ au BP 2024),

→ Les dépenses d'investissement de la Métropole atteindraient 372 M€ (soit une augmentation de 8 % des inscriptions par rapport à 2024 : 309 M€),

→ La capacité de désendettement théorique (plafond) s'établirait à 10,14 années.

Ces chiffres sont doublement prudents :

→ Ils sont des prévisionnels du BP ; les ratios financiers des CFU de la Métropole sont meilleurs que ceux du BP ;

→ Ils intègrent toutes les mesures du PLF.

# **En annexe 1 : Tableaux de synthèse des dépenses et recettes réelles du projet de BP 2025**

## **(Fonctionnement et investissement)**

### **BUDGET PRIMITIF 2025**

#### **Synthèse Budgétaire consolidée des 3 budgets**

#### **Budget Principal, des Transports et des Déchets Ménagers**

	CA 2023	BP 2024	BP 2025
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)	551 940 448,83	556 379 557,00	554 505 506,00
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)	480 887 641,39	502 491 061,00	502 241 994,00
CAF Brute (c=a - b)	71 052 808,00	53 888 496,00	52 263 512,00
Remboursement emprunts (hors refinancements) (d)	39 298 798,69	45 141 319,00	46 972 408,00
CAF Nette (e= c-d)	31 754 009,00	8 747 177,00	5 291 104,00
Dépenses Investissement (hors dette) (f)*	209 869 287,36	294 306 715,00	315 387 320,00
Recettes Investissement (hors dette) (g)*	60 389 906,33	77 795 738,00	87 271 006,00
Avance SOMETRAR (g')	5 336 000,00	5 335 000,00	6 098 000,00
Remboursement de l'avance du budget de l'eau		0,00	
Mobilisation d'emprunts (h = f-g-e)	117 000 000,00	202 428 800,00	216 727 210,00

<b>EVOLUTION THEORIQUE DE LA DETTE BUDGETAIRE</b> (hors reports et trésorerie)			
Encours au 01/01/2024			467 527 096,12
En-cours au 01/01/2025 (i)			563 806 270,46
En-cours théorique au 31/12/2025 (j = i + h - d)			731 521 072,46
En-cours dette / CAF brute théorique (k = j / c)	6,58	12,13	14,00

**BUDGET PRIMITIF 2025**  
**Synthèse Budgétaire Régie de L'assainissement**  
**Budget Assainissement**

	CA 2023	BP 2024	BP 2025
Total recettes réelles de fonctionnement (a)	49 756 414,81	50 939 409,00	44 426 171,00
Total dépenses réelles de fonctionnement (b)	32 186 872,34	35 014 321,00	33 970 896,00
CAF Brute (c=a - b)	17 569 542,47	15 925 088,00	10 455 275,00
Remboursement emprunts (hors refinancements) (d)	2 839 789,65	3 177 200,00	1 867 400,00
CAF Nette (e = c - d)	14 729 752,82	12 747 888,00	8 587 875,00
Dépenses investissement (hors dette) (f)	15 475 820,43	18 900 700,00	18 504 793,00
Recettes investissement (hors dette) (g)	980 015,38	1 050 000,00	315 000,00
Mobilisation d'emprunts (h = f - g - e)	0,00	5 102 812,00	9 601 918,00

**EVOLUTION THEORIQUE DE LA DETTE BUDGETAIRE**

(hors reports et trésorerie)

Encours au 01/01/2024			16 447 084,29
En-cours au 01/01/2025 (i)			13 419 920,85
En-cours théorique au 31/12/2025 (j = i + h - d)			21 154 438,85
En-cours dette / CAF brute théorique (k = j / c)	0,94	1,15	2,02

**BUDGET PRIMITIF 2025**  
**Synthèse Budgétaire Régie de l'Eau**  
**Budget Eau**

	CA 2023	BP 2024	BP 2025
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)	88 934 881,75	91 136 905,00	91 792 159,00
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)	71 069 047,57	75 299 502,00	75 812 755,00
CAF Brute (c=a - b)	17 865 834,18	15 837 403,00	15 979 404,00
Remboursement emprunts (hors refinancements) (d)	3 943 846,22	4 520 000,00	2 575 600,00
CAF Nette (e= c-d+d')	13 921 987,96	11 317 403,00	13 403 804,00
Dépenses Investissement (hors dette) (f)*	20 298 309,49	26 611 400,00	31 184 755,00
Recettes Investissement (hors dette) (g)*	1 675 791,98	922 920,00	1 001 500,00
Mobilisation d'emprunts (h = f-g-e)	0,00	14 371 077,00	16 779 451,00

EVOLUTION THEORIQUE DE LA DETTE BUDGETAIRE (hors reports et trésorerie)			
Encours au 01/01/2024			27 910 377,87
En-cours au 01/01/2025 (i)			33 481 715,35
En-cours théorique au 31/12/2025 (j = i + h - d)			47 685 566,35
En -cours dette/ CAF brute théorique (k = j/c)	1,56	2,38	2,98

**BUDGET PRIMITIF 2025**  
**Synthèse Budgétaire**  
**Régie Rouen Normandie Création**

	CA 2023	BP 2024	BP 2025
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)	1 947 301,19	3 227 971,00	3 255 820,00
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)	1 871 382,43	2 584 658,00	2 571 101,00
CAF Brute (c=a - b)	75 918,76	643 313,00	684 719,00
Remboursement emprunts (hors refinancements) (d)	0,00	0,00	0,00
CAF Nette (e= c-d+d')	75 918,76	643 313,00	684 719,00
Dépenses Investissement (hors dette) (f)	264 434,06	663 313,00	704 719,00
Recettes Investissement (hors dette) (g)	4 391,30	20 000,00	20 000,00
Mobilisation d'emprunts (h = f-g-e)	0,00	0,00	0,00
<b>EVOLUTION THEORIQUE DE LA DETTE BUDGETAIRE</b>			
<b>(hors reports et trésorerie)</b>			
Encours au 01/01/2024			0,00
En-cours au 01/01/2025 (i)			0,00
En-cours théorique au 31/12/2025 (j = i + h - d)			0,00
En -cours dette/ CAF brute théorique (k = j/c)	0	0	0,00

**BUDGET PRIMITIF 2025**  
**Synthèse Budgétaire**  
**Régie Publique de l'Energie Calorifique**

	CA 2023	BP 2024	BP 2025
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)	6 646 430,19	7 877 633,00	7 746 000,00
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)	6 265 724,20	5 934 113,00	6 153 653,00
CAF Brute (c=a - b)	380 705,99	1 943 520,00	1 592 347,00
Remboursement emprunts (hors refinancements) (d)	593 750,00	875 000,00	875 000,00
CAF Nette (e= c-d+d')	-213 044,01	1 068 520,00	717 347,00
Dépenses Investissement (hors dette) (f)	5 061 411,56	3 807 500,00	6 482 500,00
Recettes Investissement (hors dette) (g)	548 629,41	1 750 000,00	180 113,00
Mobilisation d'emprunts (h = f-g-e)	2 500 000,00	988 980,00	5 585 040,00
<b>EVOLUTION THEORIQUE DE LA DETTE BUDGETAIRE</b>			
<b>(hors reports et trésorerie)</b>			
Encours au 01/01/2024			14 656 250,00
En-cours au 01/01/2025 (i)			13 750 000,00
En-cours théorique au 31/12/2025 (j = i + h - d)			18 460 040,00
En -cours dette/ CAF brute théorique (k = j/c)	38,5	7,58	11,59

## BUDGET PRIMITIF 2025

### Synthèse Budgétaire Générale

### Consolidation des Régies

	CA 2023	BP 2024	BP 2025
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)	147 285 027,94	153 181 918,00	147 220 150,00
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)	111 393 026,54	118 832 594,00	118 508 405,00
CAF Brute (c=a - b)	35 892 001,40	34 349 324,00	28 711 745,00
Remboursement emprunts (hors refinancements) (d)	7 377 385,87	8 572 200,00	5 318 000,00
CAF Nette (e= c-d+d')	28 514 615,53	25 777 124,00	23 393 745,00
Dépenses Investissement (hors dette) (f)	41 099 975,54	49 982 913,00	56 876 767,00
Recettes Investissement (hors dette) (g)	3 208 828,07	3 742 920,00	1 516 613,00
Mobilisation d'emprunts (h = f-g-e)	2 500 000,00	20 462 869,00	31 966 409,00
<b>EVOLUTION THEORIQUE DE LA DETTE BUDGETAIRE</b>			
<b>(hors reports et trésorerie)</b>			
Encours au 01/01/2024			59 013 712,16
En-cours au 01/01/2025 (i)			60 651 636,20
En-cours théorique au 31/12/2025 (j = i + h - d)			87 300 045,20
En -cours dette/ CAF brute théorique (k = j/c)	1,64	1,77	3,04



**BUDGET PRIMITIF 2025**  
**Synthèse Budgétaire Générale**  
**Consolidation des 8 budgets**

	CA 2023	BP 2024	BP 2025
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)	698 509 261,73	708 169 914,00	700 344 946,00
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)	591 564 452,89	619 932 094,00	619 369 689,00
CAF Brute (c=a - b)	106 944 808,84	88 237 820,00	80 975 257,00
Remboursement emprunts (hors refinancements) (d)	46 676 184,56	53 713 519,00	52 290 408,00
CAF Nette (e= c-d)	60 268 624,28	34 524 301,00	28 684 849,00
Dépenses Investissement (hors dette) (f)*	250 969 262,90	344 289 628,00	372 264 087,00
Recettes Investissement (hors dette) (g)*	63 598 734,40	81 538 658,00	88 787 619,00
Avance SOMETRAR (g')	5 336 000,00	5 335 000,00	6 098 000,00
Remboursement de l'avance du budget de l'eau			
Mobilisation d'emprunts (h = f-g-e-g')	119 500 000,00	222 891 669,00	248 693 619,00
<b>EVOLUTION THEORIQUE DE LA DETTE BUDGETAIRE</b>			
(hors reports et trésorerie)			
Encours au 01/01/2024			526 540 808,28
En-cours au 01/01/2025 (i)			624 457 906,66
En-cours théorique au 31/12/2025 (j = i + h - d)			820 861 117,66
En -cours dette/ CAF brute théorique (k = j/c)	4,92	7,82	10,14

## ANNEXE 2

**Tableau faisant apparaître la préparation budgétaire 2025 à l'automne 2024 lors des premières modélisations intégrant les mesures Barnier (avant/ après) avant prise en compte de mesures correctrices (Budgets Principal /Transport/Déchets Ménagers).**

	Prévisionnel BP 2025 (arrêté à fin octobre)	BP 2025 à périmètre constant avec Impact mesures BARNIER
Total Recettes réelles de fonctionnement (a)	570,83	554,12
Total Dépenses réelles de fonctionnement (b)	511,14	512,64
CAF Brute (c=a - b)	59,68	41,47
Remboursement emprunts (hors refinancements) (d)	45,97	45,97
CAF Nette (e= c-d)	13,71	-4,50
Dépenses Investissement (hors dette) (f)*	350,00	350,00
Recettes Investissement (hors dette) (g)*	96,15	92,60
Avance SOMETRAR (g)	6,10	6,10
Remboursement de l'avance du budget de l'eau		
Mobilisation d'emprunts (h = f-g-e)	234,04	255,80
<b>EVOLUTION THEORIQUE DE LA DETTE BUDGETAIRE</b>		
<b>(hors reports et trésorerie)</b>		
Encours au 01/01/2024	467,53	467,53
En-cours au 01/01/2025 (i)	563,81	563,81
En-cours théorique au 31/12/2025 (j = i + h - d )	749,83	771,59
En-cours dette / CAF brute théorique (k = j / c )	12,56	18,60